



Exercice 2023



PRESIDENT

Claude GROS

VICE - PRESIDENT

Laurent DELTOUR

ADMINISTRATEURS

Guillaume BLANLOEIL
Marc CHAPOUTHIER
Aline COLLIN
Martine COLLONGE
Marie-Christine GROS-FAVROT
Françoise VIAL-BROCCO

DIRECTION GENERALE

Claude GROS
Marie-Christine GROS-FAVROT

Directeur Général
Directeur Général Délégué

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT
AURYS AUDIT

Commissaire aux Comptes titulaire
Commissaire aux Comptes titulaire

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2024**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, fabrique, sur quatre sites de production et un site artisanal situés en Auvergne-Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS, QUENELLES LA ROYALE et COMPTOIR DU PASTIER. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 102,6 M€ correspondant à environ 18 000 tonnes vendues. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 9,5 % en 2023 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant 1 %.

La croissance du chiffre d'affaires aura été impactée, en 2023, par l'arrêt de la commercialisation des quenelles surgelées, l'effondrement du marché bio et, globalement, la baisse de la consommation en volume des produits frais de grande consommation dans un contexte inflationniste.

La marque SAINT JEAN, pour le grand public, a progressé de 6,1 % tandis que la marque COMPTOIR DU PASTIER, réservée exclusivement aux surfaces spécialisées en bio, a vu son chiffre d'affaires baisser de 1 %, dans un marché bio en baisse de plus de 10 %. La marque ROYANS, dédiée principalement aux professionnels de la restauration, a vu ses ventes croître de 6 %, surperformant le marché. Ces trois marques nationales représentent 60 % du chiffre d'affaires de SAINT JEAN. Les ventes de produits en marque de distributeurs auront progressé de 17,2 % profitant, comme le reste du marché, du contexte inflationniste.

SAINT JEAN réalise environ 59,8 % de ses ventes en grande distribution, 15,6 % en restauration et 15,4 % en grandes surfaces spécialisées. Le reste de l'activité, soit 9,2 %, se répartit entre les clients industriels, les boutiques, le petit commerce et l'export.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 13,3 % en valeur en 2023 (données IRI P13), SAINT JEAN voit ses ventes progresser de 6,6 %. La part de marché de SAINT JEAN s'établit à 6,2 %.

En quenelles, le marché a progressé de 12,7% en valeur. La part de marché de SAINT JEAN en grande distribution a atteint 30,7 % en valeur, consolidant, sur ce segment, sa place de numéro un des marques nationales. En 2023, la croissance de la marque SAINT JEAN a été de 16,9 % en valeur.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur progresse de 0,4 % en 2023.

La société SAINT JEAN a dégagé, en 2023, une perte de 1 804 K€. La perte en 2022 s'élevait à 1 700 K€.

L'année 2023 a été marquée par :

- la baisse de la consommation en volume des produits de grande consommation dans un contexte fortement inflationniste,
- le recul du marché bio aussi bien en GMS qu'en magasin spécialisé bio,
- l'arrêt de la commercialisation des quenelles surgelées,
- la stabilisation des prix des matières premières, des emballages, des coûts énergétiques, de transport, de construction et des biens d'équipement, sur des niveaux élevés,
- une baisse des jours d'absence liés aux accidents de travail et à la maladie.

La société SAINT JEAN a, par ailleurs, au cours de l'exercice, terminé les travaux de l'extension industrielle de l'usine de Romans, permettant la mise à disposition de la nouvelle plateforme logistique et de l'usine de pâtes fraîches. Ce programme d'investissement, d'un montant global d'environ 80 M€, incluant également la construction du nouveau siège social qui sera réalisé en 2024 / 2025, est porté par la société SAINT JEAN et sa filiale, la société SAS DU ROYANS.

La société DEROUX FRERES, détenue à 100 % par la société SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 15,95 M€, en progression de 14,93 % par rapport à celui de l'année 2022 qui était de 13,9 M€. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte de grippe aviaire au cours du premier semestre 2023 et des prix de revient en hausse à la suite de la hausse des prix de l'aliment et de l'énergie. Les volumes s'établissent en baisse de 0,3 %. Elle a dégagé un bénéfice net de 1 903 K€.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 100 % par SAINT JEAN, a ouvert, en décembre 2012 à Grenoble et en juillet 2023 à Lyon, deux magasins de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 431 K€ et dégagé une perte de 97 K€.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SAINT JEAN GROUPE, a géré son patrimoine immobilier et réalisé un chiffre d'affaires de 4 894 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 2 196 K€. Elle a, au cours de l'exercice, mis en service l'extension de l'usine de Romans.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 588 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 262 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 65 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 44 K€.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 5 K€.

SOCIETE MERE

SAINT JEAN GROUPE a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 720 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 1 226 K€ résultant principalement du placement de sa trésorerie,
- d'une provision pour dépréciation à hauteur de 26 K€ sur les titres et avances détenus dans PARNY,
- d'un impôt créditeur de 321 K€.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie de SAINT JEAN GROUPE s'élevait à 38,4 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à 66,3 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 68,6 M€ au 31 décembre 2022.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2023, établis selon le référentiel IFRS, font ressortir :

- un chiffre d'affaires consolidé de 115,6 M€ contre 104,5 M€ en 2022,
- un bénéfice consolidé part du Groupe de 4 177 K€ ; le bénéfice part du Groupe au 31 décembre 2022 était de 597 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du Groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 41,1 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement, les dettes financières s'élevaient à 63 M€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe à 74,7 M€ contre 74,1 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PERSPECTIVES 2024

La société SAINT JEAN :

- démarrera les lignes de pâtes fraîches dans la nouvelle usine de Romans et débutera, à la fin du premier trimestre 2024, la construction de son nouveau siège social,
- lancera, dès avril 2024, une nouvelle gamme de pâtes farcies avec des recettes plus riches en farce,
- lancera une nouvelle ligne de produits sous la marque Maison Truchet afin de mieux servir ses clients en Grandes Surfaces Spécialisées,
- continuera, à moyen terme, ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs et accroître la part de marché de ses marques propres dans son chiffre d'affaires global,
- répondra au plus près des attentes de ses clients en équipant ses forces commerciales de nouveaux outils digitaux,
- investira dans le développement de la marque SAINT JEAN en accentuant ses investissements publicitaires, particulièrement sur les réseaux sociaux,
- mettra en œuvre son plan d'action décarbonation sur l'ensemble des 3 scopes avec un objectif de réduction de 4 % par an de son empreinte carbone,
- renforcera son plan d'action au service de la qualité de vie au travail et de la sécurité.

SAINT JEAN GROUPE poursuivra, dans la mesure du possible, ses démarches en vue de la cession du solde du terrain du domaine de la Peronne.

Plus généralement, la société recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire en France comme à l'étranger.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2023, l'activité de la Recherche & Développement chez SAINT JEAN s'est concentrée principalement sur la qualification des nouvelles lignes de production de pâtes ainsi que la création de deux nouvelles gammes de pâtes farcies :

- une gamme dite « plaisir » qui met en valeur des recettes avec des ingrédients sélectionnés pour une consommation du quotidien. Ces nouveaux raviolis, plus gros (9 gr versus 4,5 gr actuellement), offriront des farces plus généreuses (60 % du produit fini) et plus onctueuses et seront déclinés en sept recettes (quatre recettes conventionnelles : comté 12 mois, girolles persillées, poivrons grillés et boursin et trois recettes biologiques : champignons/ail des ours, tomates confites/romarin et aubergine/huile d'olive),
- une gamme « sélection » avec des goûts plus raffinés pour permettre aux gourmets de déguster des grandes ravioles (18 gr), généreuses (60 % de farce) et savoureuses (beaufort, morille, langoustine ou saumon fumé).

Ces nouveaux produits seront lancés courant 2024.

La Recherche & Développement a poursuivi son important travail d'éco-conception des emballages en réalisant de nombreux tests de matériaux d'emballages dans toutes les catégories de produits (pâtes simples, pâtes farcies, quenelles, traiteur, ravioles...). En effet, le plan d'éco-conception quinquennal 2022 / 2027 doit pousser SAINT JEAN à trouver des solutions de réduction des quantités de plastique mais aussi à améliorer la recyclabilité des emballages. Par exemple, la Recherche & Développement a travaillé sur la substitution des sachets multi-matériaux (non recyclables) par des mono-matériaux aux pâtes simples et sur le remplacement des plateaux rigides par des plateaux souples, donc plus légers, sur certaines références de quenelles.

Comme chaque année, environ 25 % du temps de la Recherche & Développement reste consacré à l'amélioration industrielle (résolution de problèmes, optimisation des lignes/produits existants ou nouveaux outils de production) et l'expertise produit (problématique qualité, sécurisation des approvisionnements...).

La Recherche & Développement reste donc, définitivement, un service central chez SAINT JEAN et collabore avec tous les services (Achats, Production, Qualité, Maintenance, Commerce, Marketing...), permettant ainsi de lancer tous les ans de nouveaux produits pastiers sains et savoureux, héritiers du patrimoine culinaire français.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2023 de SAINT JEAN GROUPE, le solde des créances clients était de zéro et le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 4 K€ ; ils étaient respectivement de 5 K€ et de 26 K€ au 31 décembre 2022. Aucune facture n'était échue aux 31 décembre 2022 et 2023.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2022, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, s'élevait, au 31 décembre 2023, à 3 205 774 euros divisé en 3 205 774 actions entièrement libérées d'un euro, à la suite de l'annulation de 149 903 actions propres détenues par la société.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2023, le cours de l'action SAINT JEAN GROUPE a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 22,40 euros et le cours le plus bas de 16,90 euros. Au 31 décembre 2023, le cours de l'action était de 20,80 euros.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2023, sur 329 564 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 28 mars 2024, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 21 euros, le cours le plus bas de 18,10 euros et le dernier cours de 19,60 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2023, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 720 004,30 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 720 004,30 euros de la façon suivante :

- versement d'un dividende de 0,10 euro par action représentant pour les 3 205 774 actions composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport, une somme totale de : 320 577,40 €

- le solde, soit : 399 426,90 €
étant affecté au compte « autres réserves »

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,10 euro qui sera payé à compter du 4 juillet 2024 à la Lyonnaise de Banque.

Le dividende brut sera assujéti, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un prélèvement forfaitaire de 12,80 % ou, si celle-ci est plus intéressante, à l'imposition au barème progressif de l'impôt après un abattement de 40 % conformément aux dispositions en vigueur, ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur à ce jour de 17,20 %.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SAINT JEAN GROUPE détenues, le cas échéant, par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2020	Néant	40 %
2021	0,10 euro	40 %
2022	0,10 euro	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2023, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du Groupe de 4 176 727 euros.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de :

- renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, les mandats de Mesdames Aline COLLIN et Marie-Christine GROS-FAVROT, Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Laurent DELTOUR et Claude GROS, arrivés à expiration à la présente assemblée,
- ne pas renouveler les mandats de Mesdames Martine COLLONGE et Françoise VIAL-BROCCO et de Monsieur Marc CHAPOUTHIER, arrivés à expiration à la présente assemblée.

REMUNERATIONS ALLOUEES

Nous vous proposons de fixer le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 47 000 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 22 décembre 2025, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 25 euros par action, hors frais d'acquisition.

Au cours de l'exercice 2023, la société a acheté 169 903 actions SAINT JEAN GROUPE moyennant le prix global de 3 060 K€, soit un cours moyen de 18,01 €, dont 162 800 actions proviennent de l'achat de deux blocs hors marché à un cours de 18 € l'action. Le montant global des frais de négociation correspondant à ces achats est de 3,2 K€.

Ces actions ont été acquises, à hauteur de 149 903 actions en vue de leur annulation et à hauteur de 20 000 actions en vue de leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre d'attribution d'actions gratuites. 149 903 actions ont été annulées le 18 décembre 2023.

Il est précisé, qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société détenait 20 000 actions propres, achetées au cours de l'exercice 2023 moyennant le prix global de 362 K€, soit un cours moyen de 18,10 € par action.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Les risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de la société, sa situation financière et ses résultats sont les suivants :

• Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement dans des banques de première catégorie.

• **Risques juridiques :**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

• **Risques de changement de contrôle de la société :**

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

• **Risques liés à la protection des actifs :**

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

• **Risques informatiques :**

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde. Une communication régulière alerte le personnel sur les risques de cyber attaque et les bonnes pratiques pour les éviter.

• **Risques qualité :**

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 7. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

• **Risques de variation des cours des matières premières :**

Le Groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières ; pour cela, il diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

• **Risques de variation des prix de l'énergie :**

Le Groupe est exposé au risque de hausse de l'énergie. Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer, sur une partie de la consommation, les cours en fonction des volumes prévus.

• **Risques environnementaux et climatiques :**

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques, notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique.

• **Risques fournisseurs/clients :**

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

• **Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :**

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

• Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

• Description de l'environnement du contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du Groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SAINT JEAN GROUPE.

Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des présidents et des directeurs généraux des filiales opérationnelles qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

• Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du Groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales, à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité des filiales.

Les principes comptables sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et, plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

- Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant, notamment, le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du Groupe ;
- fournit tous les éléments aux Commissaires aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Sont annexés à ce rapport :

- la déclaration de performance extra-financière,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SAINT JEAN GROUPE par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2023.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Déclaration de performance extra-financière

1. METHODOLOGIE DU REPORTING

Ce rapport exhaustif vise à informer l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Groupe et à attester des actions menées, sur l'exercice 2023, afin d'inscrire pleinement toutes les activités dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale.

SAINT JEAN GROUPE a procédé à l'application de la norme ISO 26030 et des articles L. 225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce pour publier une déclaration de performance extra-financière qui s'attache à présenter les démarches mises en œuvre afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

SAINT JEAN GROUPE a mandaté la société FINEXFI, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Les diligences mises en œuvre, ainsi que les conclusions des travaux de vérification, sont détaillées dans le rapport de vérification.

Par ailleurs, l'analyse des attentes des parties prenantes a été faite en lien avec l'approche risques. La matrice de matérialité(*) a été validée par le Comité de Direction. Cette démarche a permis de reformaliser les engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et de stabiliser les indicateurs afférents.

Les activités de SAINT JEAN GROUPE sont soumises à diverses réglementations françaises, notamment en matière de droit de la santé, de droit de la concurrence, de droit commercial, de droit boursier, de droit de l'environnement et de l'énergie.

À cet effet et conformément à la nouvelle loi 2023-703 de programmation militaire, SAINT JEAN GROUPE s'engage à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves auprès de ses salariés. Bien que cela ne soit pas applicable aux activités de SAINT JEAN GROUPE en 2023 car aucun salarié n'est concerné, des actions seront déployées, lors des prochains exercices, pour faciliter l'engagement des salariés en tant que réservistes.

Le périmètre des informations sociales et des données en santé sécurité concerne les sociétés consolidées de SAINT JEAN GROUPE au 31 décembre 2023. Le périmètre environnemental couvre les sites de SAINT JEAN et ses filiales. Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2023, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ENTREPRISE ET DE SA DEMARCHE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

2.1 EDITO DU PRESIDENT DE SAINT JEAN

« Pour le Groupe, la démarche RSE n'est pas une option. Nous nous sommes fixé depuis de nombreuses années cette obligation qui permet à notre entreprise, consciente des enjeux sociaux et environnementaux pour le monde et nos salariés, d'apporter sa pierre à l'édifice, afin de construire une société plus respectueuse des hommes et de la planète. La réalisation, en 2023, de notre bilan carbone va nous permettre, particulièrement, de préciser notre trajectoire pour les années à venir.

SAINT JEAN est une entreprise dont les valeurs fortes sont incarnées au quotidien. Elle a une volonté d'inscrire son activité sur le long terme en investissant dans son outil industriel avec, en ligne d'horizon, une réduction de ses émissions et des consommations de ressources plus responsables. Cela ne peut se faire sans l'implication de chaque collaborateur et, notamment, des managers, pierres angulaires de la mise en œuvre de notre politique RSE.

Traduire en performance tangible les efforts conduits en matière de prévention, santé, sécurité au travail, efficacité énergétique, maîtrise de l'empreinte écologique, sécurisation des filières d'approvisionnement est un travail collectif. Ce rapport est une volonté de transparence pour démontrer la capacité du Groupe à consolider ses actifs et à donner du sens à ses trajectoires de progrès. »

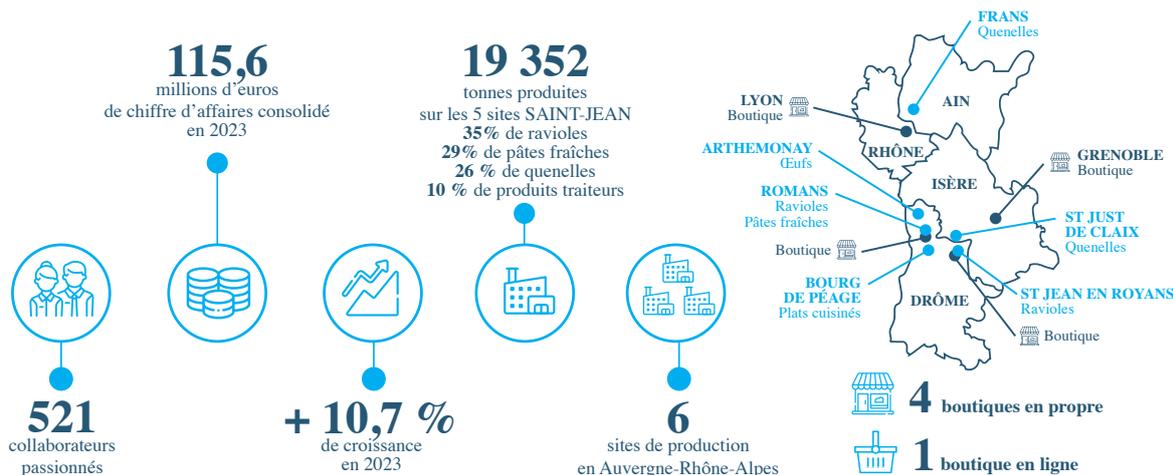
Guillaume BLANLOEIL

(*) La matrice de matérialité consiste à mettre en perspective l'importance d'un sujet RSE pour les parties prenantes et l'importance du même sujet pour le Groupe.

2.2 HISTOIRE, CONTEXTE, DOMAINES D'ACTIVITES ET MODELE D'AFFAIRES

► PASTIER FRANÇAIS DEPUIS 1935

SAINT JEAN GROUPE, entreprise régionale attachée au terroir Rhône-Alpin, poursuit son développement grâce à des équipes compétentes et des outils de production performants.



► PROFIL

SAINT JEAN GROUPE, c'est l'art de la pâte fraîche à la française qui s'appuie sur :

- un héritage artisanal français,
- une exigence de qualité et de fraîcheur,
- le respect des traditions,
- le raffinement des goûts, la noblesse des ingrédients,
- une cuisine imaginative, des recettes créatives,
- une sélection de recettes à base de pâtes, inspirées par le talent culinaire français.

La stratégie du Groupe repose sur l'innovation, la fabrication de produits peu transformés, accessibles en prix, avec des ingrédients de qualité et sans additif. C'est un réel souhait de promouvoir le savoir-faire culinaire français en offrant des produits sains et savoureux, répondant ainsi aux attentes croissantes des consommateurs en matière de transparence et d'authenticité. Les produits sont disponibles partout sur le territoire, permettant une distribution directe aux consommateurs.

Depuis ses débuts, le Groupe s'est distingué en proposant des produits de haute qualité. Aujourd'hui, sa démarche est claire, il souhaite mettre en avant des spécialités culinaires régionales françaises, confectionnées avec un savoir-faire artisanal. L'objectif est de créer une synergie entre le bio, le local et le traditionnel, offrant ainsi aux clients une expérience gustative variée et unique.

L'identité forte de l'entreprise, pionnière dans le domaine des produits biologiques depuis plus de 30 ans, constitue le socle de son histoire et de son engagement. Afin de réaffirmer sa position sur le marché, le Groupe continue à mettre en place des actions concrètes qui reflètent son attachement à la qualité, à l'authenticité et à l'innovation.

La distribution s'effectue dans les grandes surfaces, dans les commerces de proximité ainsi que directement chez les clients de la restauration à travers les marques suivantes :



Marque dédiée à la grande distribution



Marque dédiée aux professionnels de la restauration

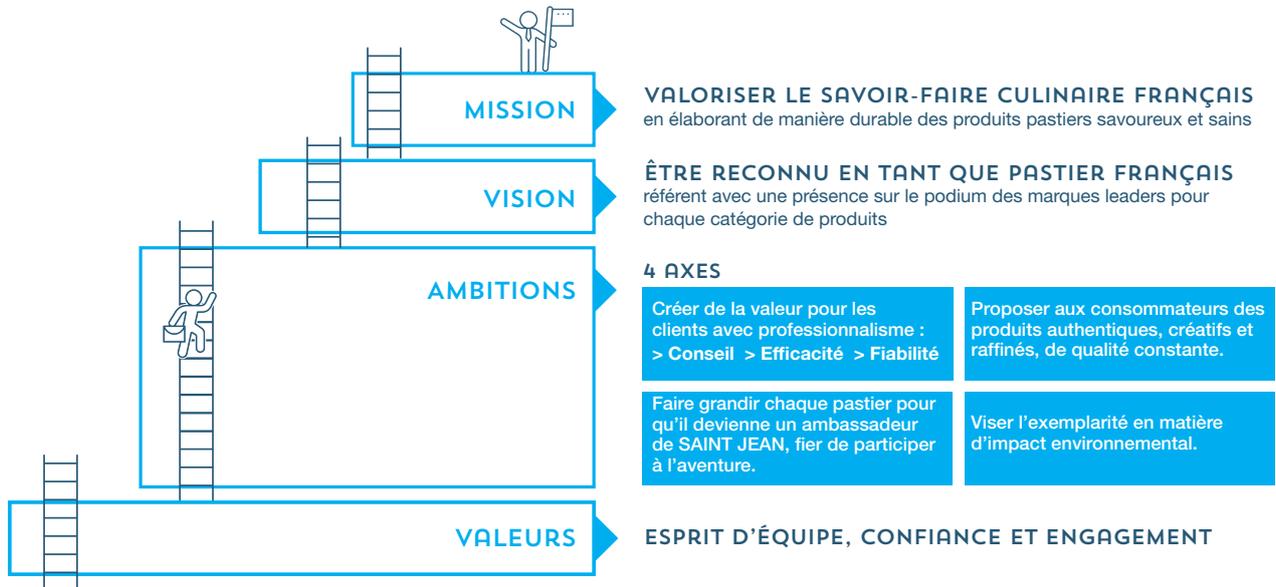


Marque dédiée aux réseaux spécialisés bio



► VALEURS ET MISSION

Les valeurs et mission du Groupe, définies par les collaborateurs, sont les suivantes :



Projet CAP 2030 : Atteindre 175 M€ de chiffre d'affaires en 2030.

Afin d'assurer la qualité constante de chaque produit, de nombreux engagements sont pris et ancrés au sein de la culture d'entreprise :



NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

- 521 salariés
- Une démarche processus structurante et des projets participatifs.
- Une démarche Prévention Santé Sécurité en constante évolution
- Un axe de développement humain affirmé : la formation

CAPITAL IMMATÉRIEL

- Des valeurs incarnées et partagées (engagement, confiance, esprit d'équipe)
- Certifications IFS food, ISO 14001 et ISO 50001 de tous les sites industriels de production
- Des produits labellisés Agriculture Biologique, label rouge, IGP
- Un service R&D proactif et un service marketing créatif
- Innovation numérique au service des clients, consommateurs et pasteurs

CAPITAL MANUFACTURIER

- 4 sites industriels de production certifiés, 1 site artisanal et 4 boutiques de vente en Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Des investissements réguliers pour améliorer le parc de machines et développer des nouveaux produits
- Détenion d'une société d'ovoproduits pour pérenniser un approvisionnement local en œufs

CAPITAL RELATIONNEL

- Des filières locales d'approvisionnement
- Des partenariats forts avec les fournisseurs de matières premières et les sous-traitants
- Des engagements en matière de bien-être animal
- Des démarches partenariales co-construites dans les secteurs de la restauration et de la grande distribution

CAPITAL SOCIÉTAL

- Un ancrage territorial fort et historique
- Des partenariats locaux en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'insertion des plus fragiles et des jeunes
- Un soutien au milieu associatif local
- Des partenariats avec les écoles hôtelières

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

- Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à des efforts continus en matière d'isolation, de recours aux énergies renouvelables et à l'utilisation d'énergie de récupération
- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire

CAPITAL FINANCIER

- Groupe industriel français familial et indépendant Euronext PARIS - ISIN : FR0000060121 - Eligible : PEA/PME

NOTRE MÉTIER : PASTIER

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE CULINAIRE FRANÇAIS EN ELABORANT DE MANIÈRE DURABLE DES PRODUITS PASTIERS SAVOUREUX ET SAINS

CONCEPTION



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE

- 6667 heures de formations réalisées
- Un comité sécurité actif pour structurer la culture sécurité
- Réduction de 23% du nombre de jours perdus suite à un accident du travail
- Fierté d'appartenance

POUR LES CLIENTS ET CONSOMMATEURS

- Des marques de plus en plus fortes et reconnues des professionnels et des consommateurs
- 16 % du volume des matières premières issu de l'agriculture biologique
- Des usines modernes et un outil industriel performant
- Extension de l'usine de Romans
- Une sécurité sanitaire garantie par des certifications reconnues par les clients (IFS Food)
- Un engagement de passer à 100 % d'œufs de poules élevées hors cage d'ici 2025 pour les marques propres

POUR LES TERRITOIRES

- 80 % des achats de matières premières et 76 % des achats d'emballages proviennent de France
- Une participation active à des initiatives locales
- Dispositif tremplin d'avenir, forums dans les écoles
- Plus de 70 K€ investis dans des actions de mécénat en faveur des structures sociales et sportives locales
- Participation au challenge mobilité AUPA
- Des filières de tri et de recyclage en optimisation constante
- Performance énergétique optimisée et en constante recherche d'innovations
- Empreinte carbone (scope 1, 2, 3) : 75 000 tonnes équivalent CO2

POUR LE GROUPE

- Chiffre d'affaires consolidé de 115,6 M€
- Un comportement éthique

2.3 LA STRUCTURATION DE LA DEMARCHE RSE ET LA MATRICE DE MATERIALITE

La croissance du Groupe et son implication, depuis de nombreuses années, dans le développement durable l'a conduit à se doter de moyens humains suffisants pour mener une politique RSE ambitieuse. Ainsi, en septembre 2023, SAINT JEAN a créé un pôle Environnement / RSE au sein de son service Qualité Sécurité Environnement (QSE). Trois personnes sont désormais en charge du déploiement de la politique environnementale sur tous les sites, ainsi que de l'animation de la démarche RSE. Ce pôle a permis de déployer des actions ciblées qui seront détaillées dans ce rapport. En 2023, SAINT JEAN a également réalisé son bilan carbone scopes 1, 2 et 3, ce qui permet de visualiser les axes de progrès en matière d'émission de gaz à effet de serre. Enfin, afin de prendre en compte les attentes de ses parties prenantes, le Groupe a également mis à jour sa matrice de matérialité.

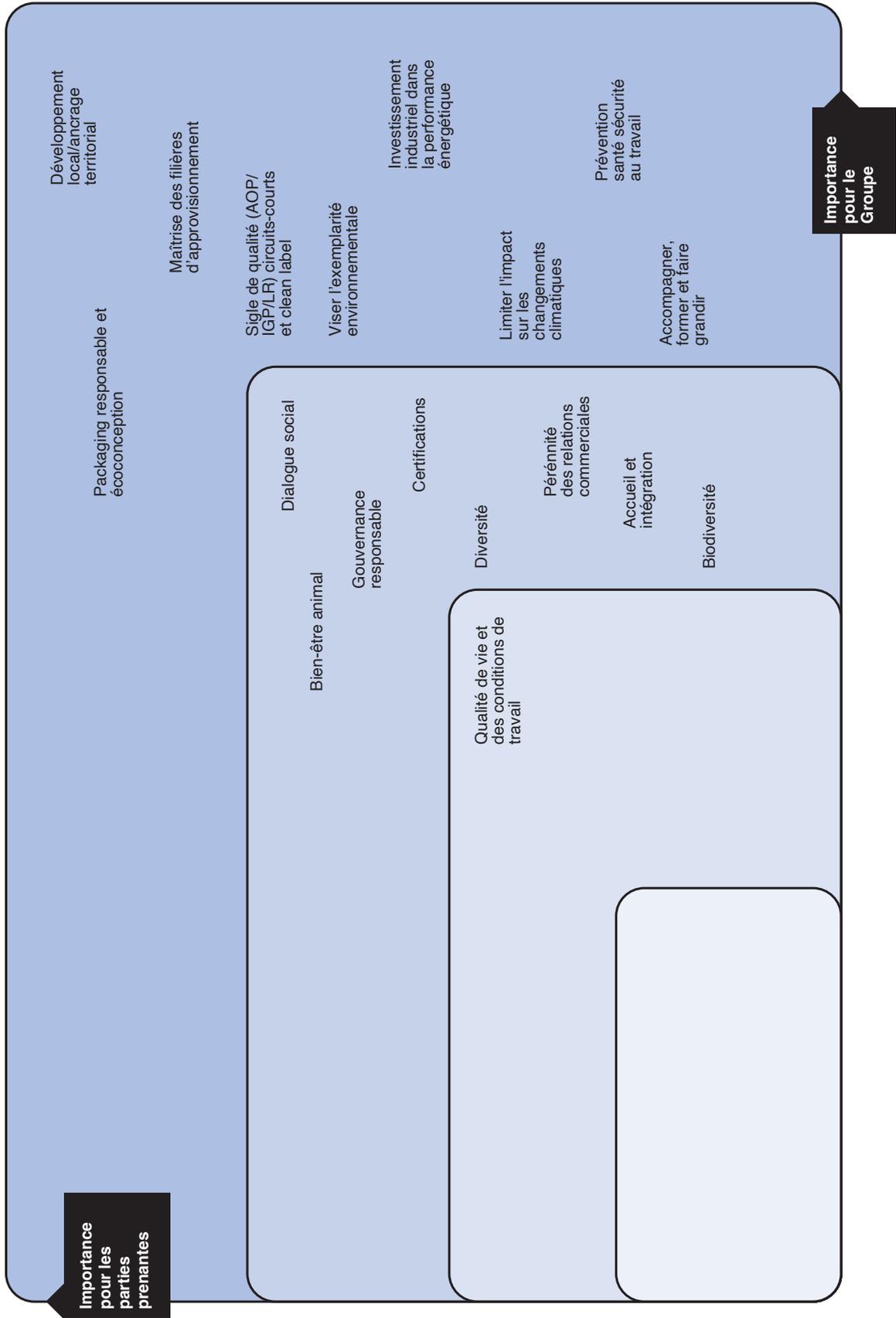
Au regard des attentes des parties prenantes (salariés, clients, consommateurs, fournisseurs, administrations, collectivités), le Groupe a défini une politique RSE autour de quatre piliers : la santé & sécurité, la production responsable, la décarbonation et l'égalité des chances qui répondent à la mission de SAINT JEAN « Valoriser le savoir-faire culinaire français en élaborant de manière durable des produits pastiers savoureux et sains ».

Chacun des piliers se décline dans des actions concrètes qui sont mesurées via des indicateurs suivis tout au long de l'année :



Les risques extra-financiers de SAINT JEAN GROUPE sont décrits au paragraphe 6 de ce document.

➤ MATRICE DE MATERIALITE



2.4 FAITS MARQUANTS 2023

2.4.1 Moments forts

De nombreuses initiatives ont été entreprises au cours de l'année, marquant l'engagement du Groupe en faveur de l'innovation et de la démarche RSE. Dans le cadre de son rapport RSE annuel, le Groupe souhaite détailler les actions concrètes menées pour diminuer son empreinte écologique, contribuer à la biodiversité et intensifier ses efforts en matière de sécurité et de bien-être des collaborateurs.

Les faits marquants de l'année 2023 sont :

- deux innovations : les crozets frais et les gnocchis au bon goût de pommes de terre,
- la fête de la SAINT JEAN,
- une nouvelle boutique 66 Cours Vitton à Lyon,
- l'inauguration de la nouvelle usine à Romans-sur-Isère,
- l'école interne de maintenance,
- le déploiement des échauffements sur les sites de production.

2.4.2 Focus sur la plateforme logistique

Le Groupe a investi massivement dans une nouvelle plateforme logistique et une usine à haute performance énergétique, soulignant ainsi son engagement envers la durabilité et l'efficacité énergétique. Cette nouvelle infrastructure renforce sa capacité à répondre aux besoins du marché tout en minimisant son impact environnemental.

La mise en route d'une plateforme logistique unique constitue une étape cruciale dans l'optimisation des opérations d'une entreprise industrielle agroalimentaire. Grâce à la construction de ce nouveau bâtiment, l'entreprise parvient à massifier l'ensemble des flux entre ses différents sites de production, instaurant ainsi une uniformité dans le traitement des stocks et des commandes. La restructuration des flux logistiques et des transports au sein de l'entreprise représente une étape majeure dans la démarche d'optimisation de la Supply Chain. Cette démarche vise principalement à accroître la réactivité et l'efficacité globale de la chaîne logistique tout en réduisant les coûts et en renforçant la visibilité et le contrôle sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

La sécurité constitue un aspect primordial et les équipes expérimentées de la logistique mettent en œuvre des protocoles rigoureux pour prévenir tout incident. Des échauffements supervisés ont été instaurés, pour tous les opérateurs, pour prévenir les Troubles Musculosquelettiques (TMS) et favoriser leur bien-être avant le début de chaque poste. Bien que le taux d'accidents de travail soit déjà très faible, des efforts constants sont déployés pour renforcer la démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail). Des investissements significatifs ont été réalisés, comprenant l'installation de barrières de sécurité, de zones de freinage équipées de capteurs sur les engins en mouvement et une refonte du traçage au sol pour mieux délimiter les zones de circulation. Des mises à jour régulières sont prévues pour familiariser les nouveaux arrivants avec les enjeux, les risques potentiels et les procédures liées aux machines automatisées, assurant ainsi une intégration harmonieuse au sein de l'équipe logistique.

En parallèle, des améliorations substantielles ont été apportées aux conditions de travail des salariés avec l'installation, notamment, d'une nouvelle banderoleuse. Cette dernière garantit l'herméticité des palettes, éliminant ainsi les facteurs de pénibilité associés à cette tâche.

La partie transport a fait l'objet d'une optimisation poussée, avec une meilleure efficacité des coûts au kilogramme de produits finis par chauffeur. Cette optimisation se traduit par des économies notables tant sur le nombre de camions que sur le nombre de chauffeurs requis. Une refonte globale des tournées pour chaque chauffeur, avec une maximisation du remplissage des camions, a contribué à accroître l'efficacité de la flotte de transport. Dans une démarche d'optimisation des approvisionnements, l'entreprise met en œuvre des stratégies visant à limiter le fractionnement des transports, que ce soit pour les matières premières alimentaires ou les consommables tels que les équipements de protection individuelle.

Enfin, les flux de dons de produits finis à des associations ont été améliorés, permettant de limiter le gaspillage et d'en faire bénéficier des tiers.

Ces initiatives marquent l'engagement continu du Groupe envers l'excellence opérationnelle, la sécurité et le développement durable, renforçant ainsi sa position en tant qu'acteur majeur sur le marché agroalimentaire.

3. DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE RSE PAR AXES PRIORITAIRES

3.1 SANTE & SECURITE

La politique RSE en matière de Santé & Sécurité se décline selon les deux thématiques suivantes :

- Démarche Sécurité DIAMANT :
 - réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles,
 - former et sensibiliser les salariés à la santé et à la sécurité au travail,
 - faire de la prévention et de l'animation autour de la santé.
- Démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVTC).

La politique Santé & Sécurité de l'entreprise évolue pour devenir l'axe stratégique numéro un. La volonté est de transformer les comportements, d'anticiper les risques, de former les collaborateurs et de mettre en pratique sur le terrain des mesures concrètes d'amélioration de leur quotidien.

3.1.1 Démarche DIAMANT : prévention et formation autour de la Santé & Sécurité

Bien que l'effectif ait augmenté de plus de 60 % au cours des dix dernières années, le nombre d'accidents a stagné. L'objectif de la démarche « diamant » est de créer un plan d'actions structuré et pertinent, aligné sur les préoccupations et les besoins spécifiques des collaborateurs. Ce plan d'actions permettra de renforcer la démarche sécurité interne de manière ciblée, garantissant ainsi une amélioration continue des pratiques en matière de sécurité.

En construisant un dialogue ouvert et participatif, SAINT JEAN souhaite impliquer activement chaque collaborateur dans une démarche globale de sécurité. La sensibilisation du personnel à la problématique de la sécurité doit être une priorité pour l'ensemble des managers. Des objectifs ambitieux mais réalistes (nombre d'accidents du travail avec arrêt et nombre de jours perdus consécutifs à un accident du travail) sont fixés chaque année sur chacun des sites. En 2023, malgré un dépassement de l'objectif global du nombre d'arrêts, SAINT JEAN a nettement réduit la gravité des accidents de travail avec une réduction de 23 % du nombre de jours d'arrêts consécutifs à des accidents du travail.

Le taux de gravité total de SAINT JEAN est bon (0,8) en comparaison avec les résultats des entreprises agroalimentaires (chiffres sécurité sociale 2021 : le taux de gravité est de 2,3 pour les industries agroalimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes ; au niveau national le taux de gravité est de 2,6 pour les activités de fabrication de pâtes alimentaires et les activités de fabrication de plats préparés). La moindre gravité des accidents est également visible à travers la durée des arrêts de travail qui est assez courte puisque, en 2023, seulement quatre arrêts ont dépassé 50 jours.

Fréquence des accidents du travail : 34,7 en 2023 contre 41,18 en 2022

SAINT JEAN est également fier de la dynamique instaurée par les groupes de travail dédiés à la sécurité au sein de l'entreprise. Des sessions régulières permettent d'échanger des bonnes pratiques, d'identifier de nouveaux axes d'amélioration et de maintenir une culture de sécurité vivante au quotidien. Ces initiatives continueront d'être déployées, en renforçant les engagements pris envers la sécurité et la santé des collaborateurs.

SAINT JEAN est convaincu que ces actions contribueront à créer un environnement de travail exemplaire où la sécurité et le bien-être de chacun sont des priorités indéfectibles. Ainsi, en 2023, 830 heures de formation ont été dédiées, chez SAINT JEAN, à la Santé et à la Sécurité au Travail (sauveteur secouriste au travail, gestes et postures, incendie...) auxquelles se sont ajoutées des démarches régulières tout au long de l'année en faveur de la QVCT : semaine de l'industrie, semaine de la santé et de la sécurité au travail (mois sans-tabac, Octobre Rose) et organisation en interne de séances de sensibilisation, notamment sur les risques de l'addictologie (alcool, drogue, tabac...) par la Mutuelle.

Dans le cadre d'une démarche proactive en matière de santé, des sessions d'activités physiques et d'échauffement ont été mises en place et dupliquées sur plusieurs sites de production. Ces initiatives visent à favoriser le bien-être physique des collaborateurs et à prévenir les risques de blessures liées à l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, dans le souci constant d'améliorer la sécurité, des remplacements ont été entrepris sur des petits outillages coupants avec, notamment, la suppression des cutters. A la suite d'un travail de collaboration et à la remontée d'informations de la part des équipes, des actions concrètes ont pu être déployées pour réduire d'autres risques avec la mise en place d'un dépilateur de palettes, le réaménagement

d'espaces de travail grâce à la suppression d'infrastructures ou la modification des tenues de travail, comme, par exemple, celles de nettoyage qui sont désormais plus résistantes et confortables.

Des procédures d'optimisation des environnements professionnels avec l'implémentation de la méthode "5S" classique (Situer, Soigner, Standardiser, Suivre, Supprimer), tout en y ajoutant une question centrale autour de la Sécurité (6S), sont en cours de développement afin d'accroître la productivité tout en favorisant le confort et en limitant les facteurs de pénibilité. En 2023, des résultats prometteurs dans une zone pilote ont permis de faciliter la mise en place de cette méthodologie sur les autres activités de l'entreprise.

Pour assurer une vision globale, SAINT JEAN a instauré la mise en commun des risques de chaque site au sein du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cette approche permettra une revue globale des risques, favorisant une compréhension approfondie des enjeux sécuritaires spécifiques à chaque site. Les managers sont activement impliqués pour analyser et gérer les risques liés aux postes de travail dont ils ont la responsabilité.

Dans le cadre des engagements du Groupe envers la sécurité, une attention particulière est portée à la formation des commerciaux, conscients des contraintes liées à leurs nombreux trajets et transports. Des programmes spécifiques de formation sont déployés pour sensibiliser les équipes commerciales aux risques liés à la conduite et aux bonnes pratiques en déplacement. L'objectif est d'assurer la sécurité de chaque collaborateur, tout en optimisant leurs déplacements. Cette approche complémentaire renforce la démarche globale en garantissant que les valeurs de sécurité et de durabilité soient intégrées à tous les aspects des activités commerciales.

Pour l'année 2024, les chantiers prioritaires seront de revisiter les règles incontournables de sécurité pour chaque collaborateur, formaliser le rangement des postes de travail selon la méthodologie 6S et renforcer la prévention sur le travail en hauteur, les risques associés aux nouveauxancements d'activités et continuer le déploiement des échauffements dans les ateliers. Ces initiatives traduisent l'engagement à maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et propice à la réussite de chacun.

3.1.2 Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Les retours obtenus suite au baromètre (sondage QVCT) réalisé en 2022 sont précieux et permettent de constater les points forts et de travailler les axes d'amélioration au niveau de la démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

a) Des actions concrètes en production

Sur deux sites de production (Bourg-de-Péage et Arthémonay), le Groupe a investi dans des exosquelettes. Ces derniers permettent le soutien du dos ou des bras des collaborateurs afin de les assister au mieux pendant les tâches sollicitant de lourds efforts à répétition.

D'autres investissements ont permis de réduire fortement la pénibilité pour les collaborateurs dans les zones de production afin de supprimer le port de charges lourdes et les gestes répétitifs dans leur travail quotidien. De nombreux travaux d'aménagement des postes de travail ont été réalisés, ainsi qu'un désencombrement de certaines zones en production avec pour objectif d'améliorer le confort des personnes en diminuant les risques. C'est le cas avec l'installation d'élévateurs dans les ateliers de fabrication de farce qui sont des postes où les risques de Troubles Musculosquelettiques (TMS) sont élevés, la suppression d'escaliers qui a permis de réaliser un gain de place important et la mise à disposition d'un dépileur de palettes.

Enfin, l'intervention d'une stagiaire ingénieure psychologue et ergonome du travail a apporté une toute nouvelle vision pour l'agencement des postes de travail au sein de l'entreprise avec une autre approche pour renforcer les actions en faveur de la QVCT des collaborateurs.

b) Des actions concrètes en maintenance

En 2023, l'aménagement d'une zone dédiée à la maintenance et le renouvellement des bureaux ont été pensés pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés. Une remise au propre totale des locaux a été réalisée dans cet objectif, avec la possibilité de se mettre debout et la mise en place de chaises ergonomiques et de bureaux ajustables.

Le service maintenance a intégré de nouvelles personnes qui apportent un regain de dynamisme dans l'équipe et qui ont finalisé des projets déjà amorcés. Ainsi, deux armoires automatisées pour la gestion de stock ont pu être mises en service en 2023. Elles apportent une forte réduction du facteur de pénibilité grâce à un nouveau fonctionnement de la gestion d'environ 6 000 pièces de maintenance.

3.2 EGALITE DES CHANCES

La politique RSE en matière d'égalité des chances se décline selon les thèmes suivants :

- former et faire grandir les salariés au sein de l'entreprise (formations & mobilités internes),
- travailler à un traitement équitable des salariés quel que soit leur sexe ou leur origine,
- recruter et inclure des salariés en situation de handicap,
- être mécène de programmes luttant contre l'échec scolaire, favorisant l'insertion sociale et soutenant les associations sportives locales.

Parce que le Groupe est conscient que la valeur de l'entreprise est liée à ses salariés, il œuvre à attirer, former, faire évoluer et garder ses collaborateurs. Cet investissement s'étend également dans les territoires locaux via des actions de mécénat permettant de développer la marque employeur et d'avoir un impact positif sur le territoire.

3.2.1 Attirer, former, et faire grandir les salariés

De nombreux accompagnements pour les salariés sont mis en place pour favoriser leur évolution par la formation, les aides à la reconversion professionnelle et à la mobilité interne. Avec 6 667 heures consacrées à la formation en 2023, le Groupe investit pour permettre aux salariés de pouvoir se développer et gagner en compétence.

SAINT JEAN a poursuivi, en 2023, la formation "ligne managériale" pour tous les managers de l'entreprise, que ce soient des managers transversaux ou hiérarchiques, et pour les nouveaux arrivants afin de faciliter la communication en milieu professionnel. Cette formation interservices vise à améliorer continuellement le management au sein de l'entreprise et apporte des outils et des éléments de réponse sur les comportements à adopter dans les échanges quotidiens et la résolution de problèmes.

487 personnes formées en 2023, soit 93,5 % de l'effectif total

SAINT JEAN a créé une école de maintenance à destination des collaborateurs en CDI, CDD et alternants avec un cursus personnalisé en fonction des connaissances et des compétences de chacun et un accompagnement individualisé pour leur permettre d'acquérir rapidement une certaine expérience sur les machines utilisées dans les ateliers. À ce titre, un formateur a été recruté pour répondre à ce besoin spécifique en maintenance avec une forte expertise dans ce domaine afin de proposer des cours adaptés à tous. Des formations adultes par Ilots de Formations Techniques et Individualisées (IFTI) sont organisées en fin de journée de façon à ne pas interférer avec les rythmes de travail. Ces formations sont adaptées au niveau de chaque personne et réalisées de façon à ce que chacun puisse travailler à son rythme. L'un des objectifs est de créer progressivement des automatismes.

Des actions sont en place pour favoriser la mixité et ainsi permettre à des alternants et à des stagiaires de pouvoir s'orienter vers des métiers de maintenance, mais SAINT JEAN vise également les reconversions professionnelles en interne avec la mise en place de certificats de qualification professionnelle. Ces formations sont multisites de façon à uniformiser les niveaux de compétences de chaque service maintenance et, ainsi, bénéficier de la même expertise sur tous nos sites.

Une plateforme LMS (Learning Management System) va être mise en place pour proposer des formations internes aux collaborateurs sous forme de e-learning. Cet outil s'appuie sur l'intelligence artificielle qui complète le contenu des formations et cible directement les enjeux essentiels.

24 apprentis et 44 stagiaires recrutés en 2023

Pour pallier aux difficultés de recrutement, de nombreux efforts sont fournis autour de la jeunesse afin de valoriser au mieux les métiers de l'industrie. Le Groupe explore ainsi divers canaux pour attirer de potentiels candidats : interventions multiples auprès des écoles (lycées professionnels, écoles d'ingénieurs...), accueil de stagiaires, organisation d'évènements tels que la semaine de l'industrie ou la semaine de l'agroalimentaire. Le Groupe est convaincu que former des jeunes permet de recruter de nouveaux collaborateurs. Pour preuve, en 2023, SAINT JEAN a recruté cinq alternants et stagiaires en CDD ou CDI sur les 24 apprentis et 44 stagiaires qui ont été accueillis au cours de l'année.

93,09 % de l'effectif en CDI

Dans le cadre des engagements pris envers la formation, des cours dispensés par le Directeur Supply Chain ont été mis en place pour les étudiants en 3^{ème} année de cycle ingénieur agronome à Dijon. Cette initiative vise à partager une forte expertise sur des sujets précis et à contribuer à la formation des futures générations d'ingénieurs spécialisés.

Des partenariats sont réalisés avec des agences d'intérim pour favoriser le recrutement et garantir une meilleure réactivité pour répondre aux différents besoins sur des postes spécifiques. La mise en place du « SAS SAINT JEAN », afin de poursuivre l'initiative « SAS AGRO », a permis de proposer à des groupes d'intérimaires deux jours de formation sur tous les aspects majeurs liés aux activités de l'entreprise (Sécurité, Qualité, Environnement, Production...), directement sur les sites.

Par ailleurs, de nombreuses actions pour l'insertion des personnes en milieu professionnel ont été poursuivies en 2023 avec le dispositif HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi), un parcours novateur d'insertion par l'emploi pour une population confrontée à des difficultés socio-économiques et le développement des relations avec des associations françaises pour favoriser le recrutement et l'inclusion. Le parcours HOPE a permis l'intégration de deux personnes en 2023.

Enfin, le recrutement de collaborateurs suite à une cooptation au sein de l'entreprise fonctionne toujours puisque dix recrutements ont eu lieu en 2023. Cela vient répondre à des besoins précis de recrutement tout en récompensant le coopteur et la personne cooptée. Un bel exemple de l'implication et de fierté d'appartenance des salariés.

La mobilité interne est aussi un moyen de faire grandir les pastiers et de les fidéliser dans le Groupe. Ainsi, en 2023, 33 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne. Deux pastiers SAINT JEAN, devenus coordinateurs, ont été recrutés au sein de la société DEROUX FRERES. Ces recrutements permettent de mieux structurer les activités et l'encadrement des équipes en mettant en place des bonnes personnes sur des postes clés.

3.2.2 Inclusion et intégration

Il y a une réelle volonté d'intégration de nouvelles personnes pour développer les activités avec un travail de sensibilisation et de formation réalisé sur les postes. Favoriser l'inclusion des personnes et leur insertion ou réinsertion dans le monde professionnel permet de répondre aux problématiques de recrutement sur certains métiers. Des accompagnements sont organisés en partenariat avec plusieurs organismes. SAINT JEAN mène plusieurs actions auprès de programmes et d'organismes visant à faciliter l'insertion et l'inclusion des jeunes, par les stages et l'apprentissage, des personnes en situation de handicap, des réfugiés et immigrés avec le dispositif HOPE, ainsi que des personnes en voie de réinsertion. En 2023, SAINT JEAN a rejoint la communauté « Les entreprises s'engagent » afin d'être en accord avec ses valeurs et de promouvoir une société inclusive et un monde durable.

Des actions de mécénat ont continué cette année avec le dispositif "Tremplin d'avenir" incluant Proximité, Coup de pouce et le Campus Connecté de Romans-sur-Isère. SAINT JEAN agit de cette manière sur le développement du territoire Drômois et sur l'emploi local.

En partenariat avec l'ADAPEI 26 et l'AGEFIPH, SAINT JEAN accueille et accompagne des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel. À ce titre, une référente handicap a été nommée en interne et assure cette mission d'intégration et d'accompagnement depuis plusieurs années maintenant. Elle a pu, cette année, présenter au cours d'une journée « Un jour, Un métier » le métier d'agent de production de ravioles du Dauphiné SAINT JEAN à un salarié du secteur protégé. Une sollicitation d'une association drômoise « Les Compagnons de la Drôme » permet également à des personnes en situation de handicap de venir travailler un jour chaque semaine dans l'atelier casse de ravioles en production.

SAINT JEAN est adhérent au MEDEF et membre de l'Association Régionale des Industries Agroalimentaires (ARIA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cela permet d'être informé sur les dernières actualités et événements autour des enjeux Ressources Humaines et RSE dans l'industrie agroalimentaire. Par ailleurs, des collaborateurs sont régulièrement sollicités pour participer à des groupes de travail animés par l'Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés (ADEPALE) afin d'être formés aux problématiques actuelles et aux futurs enjeux spécifiques à chaque service.

Enfin, l'inclusion chez SAINT JEAN se traduit par un traitement équitable entre les hommes et femmes. L'effectif du Groupe est composé de 53 % d'hommes et de 47 % de femmes et l'index égalité homme femmes est de 92/100 en 2023. SAINT JEAN et DEROUX FRERES travaillent à l'aménagement des postes pour favoriser la mixité sur certains postes physiques où il est nécessaire de porter des charges lourdes à répétition.

3.2.3 Faire vivre les valeurs de la communauté des pastiers



LES VALEURS DES 521 PASTIERS AU SEIN DU GROUPE :

• L'esprit d'équipe

Ensemble, on avance en échangeant des expériences. On cultive le collectif pour atteindre les prochains objectifs. Dans le Groupe, on compose avec les différences et on fait preuve de bienveillance. On cherche les compromis et l'entraide. Partage et convivialité rythment chaque journée. Et c'est grâce à tous les pastiers qu'on va y arriver !

• La confiance

La confiance permet de développer un sentiment de sérénité propice au développement de la performance. La confiance, c'est développer la délégation, partager les responsabilités, favoriser l'autonomie, soutenir en cas de difficulté, s'entraider au travers des défis, écouter ses collègues avec bienveillance, accepter le droit à l'erreur et ne pas douter de ses collaborateurs.

• L'engagement

L'engagement dans le Groupe : c'est gagnant-gagnant ! C'est la volonté de bien faire en étant impliqué au quotidien, dans l'intérêt collectif et le respect mutuel. L'ensemble des salariés participe à enrichir ces valeurs grâce au partage d'expériences individuelles ou collectives. Grâce à cet esprit d'équipe, à cette motivation, à l'engagement de tous, mais aussi à la confiance accordée au quotidien, l'entreprise est en mesure d'avancer.

Focus sur le groupe Bien-Etre au travail, Fierté d'appartenance, Intégration (BEFI) :

Né du projet d'entreprise CAP 2030, le groupe de travail BEFI met en œuvre de nombreuses initiatives tout au long de l'année en faveur du développement durable et du bien-être au quotidien.

Le groupe BEFI a ainsi organisé en 2023 :

- la visite des familles sur le site de Bourg-de-Péage, permettant aux salariés de faire découvrir leur cadre professionnel à leur famille,
- la participation à la Running Business avec 40 salariés inscrits en équipe pour porter les couleurs et les valeurs de SAINT JEAN,
- la gestion du Challenge Mobilité AURA récompensant les pastiers les plus investis dans les mobilités alternatives à la voiture,
- le « grand rangement » des sites : chaque année les salariés trient, rangent et réorganisent leurs espaces de travail,
- l'organisation pour chaque site d'un moment de convivialité sur la fin d'année. Ainsi selon les sites, des crêpes parties (en partenariat avec un ESAT), des repas ou des petits-déjeuners ont été organisés pour échanger et partager entre pastiers,
- l'organisation à Noël des « colis solidaires » à destination d'une association sociale locale « Entraide et Abris ».

3.2.4 Mécénats et partenariats

Le Groupe a élargi son champ d'influence en s'impliquant fortement auprès de CFA cuisine pour partager son expertise culinaire, contribuant au développement de la filière et à la transmission des savoir-faire dans le secteur agroalimentaire.

Les réunions avec d'autres industriels de la région Auvergne-Rhône-Alpes constituent une étape clé de cette démarche collaborative. Ces échanges permettent de partager les meilleures pratiques disponibles et de challenger les équipes en fonction des engagements d'autres acteurs sur les mêmes marchés. L'objectif est d'établir un plan d'action précis et une politique cohérente, afin de répondre de manière proactive aux défis environnementaux et aux attentes croissantes des consommateurs en matière de durabilité.

Dans le domaine de la responsabilité sociétale, l'entreprise a, en 2023, augmenté de manière significative la part de ses dons à des associations, contribuant ainsi à réduire le déstockage et les gaspillages de ressources. La nouvelle boutique de Lyon a un partenariat avec « Too Good To Go » et s'inscrit pleinement dans cet engagement à lutter contre le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'économie circulaire.

Plus de 250 paniers servis avec « Too Good To Go »

Parallèlement, des actions de mécénat ont été déployées pour favoriser l'inclusion en milieu professionnel, avec un accent particulier sur la réinsertion et le soutien aux personnes en situation de handicap. Les relations avec la communauté locale ont également été renforcées en proposant des stages, des contrats d'alternance et la contribution au fonctionnement et à l'animation de "Tremplin d'avenir", un programme destiné à favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes romains (via les dispositifs Proximité, Coup de Pouce et Campus Connecté). SAINT JEAN sponsorise également des clubs sportifs du territoire avec, notamment, le club de rugby Rhône Ovalie Féminin (ROF).

69 550 € alloués à des actions de mécénats, en 2023, auprès de structures sociales ou d'associations sportives locales

Enfin, le partenariat entre SAINT JEAN et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) se renforce avec la mise en place d'un mécénat sur plusieurs années visant à soutenir des projets de préservation de la biodiversité à plus grande échelle sur le territoire local.

3.3 PRODUCTION RESPONSABLE

La politique RSE du Groupe en matière de production responsable se décline selon les trois thématiques suivantes :

Limiter les consommations de gaz et d'énergie / Gestion de la ressource en eau :

- optimisation des consommations de gaz et d'électricité,
- production d'énergie verte (panneaux photovoltaïques),
- investissements sur des technologies de consommation « économiques/optimisées »,
- optimisation des consommations d'eau et des rejets,
- rédaction du plan de sobriété hydrique.

Gestion des déchets :

- réduire la quantité de déchets et améliorer leur tri puis les diriger vers les bonnes filières de valorisation,
- éco-concevoir les emballages pour limiter des déchets en fin de vie du produit,
- travailler à la réduction du gaspillage alimentaire en production ou en fin de vie.

Politique d'achat responsable et éthique d'entreprise :

- localisation des approvisionnements,
- partenariat avec les fournisseurs,
- conformité des pratiques.

L'engagement du Groupe sur le pilier production responsable se décline au quotidien avec des actions concrètes détaillées ci-dessous.

3.3.1 Optimisation de la gestion des ressources

a) Limiter les consommations d'énergie et d'eau

• Gestion de l'énergie :

En 2023, sur le site de Romans-sur-Isère, une économie d'énergie d'environ 10 % a été réalisée grâce au remplacement des groupes frigorifiques qui sont désormais plus performants. Ils ont été remplacés par des machines fonctionnant à l'ammoniac NH₃, fluide frigorigène ayant un pouvoir de réchauffement climatique nul, avec pour effet de supprimer ce poste d'émission dans le bilan carbone. La gestion des flux énergétiques a été centralisée dans un seul bâtiment de stockage d'énergie se matérialisant par des cuves d'eau ou d'eau glycolée de grande capacité permettant la récupération et la valorisation de l'énergie en apportant une solution à la non-simultanéité de la disponibilité de la chaleur fatale majoritairement en journée et le besoin de chaleur majoritairement la nuit du fait, notamment, des phases de sanitation de l'usine.

Au-delà de permettre l'augmentation de la quantité de chaleur valorisée, les stockages d'énergie ont été dimensionnés de façon à pouvoir choisir les plages horaires où est autorisé le fonctionnement des différents dispositifs de récupération et valorisation de la chaleur. Ceci permet de mettre à profit la variabilité des prix de l'électricité en cours de journée et la baisse de tarif observée en milieu de journée du fait de la production d'électricité solaire de plus en plus importante.

La rénovation, en 2023, de la production de froid de la chambre froide négative des ravioles a également contribué à l'amélioration du bilan carbone du site de Romans grâce à une efficacité énergétique accrue et la mise en œuvre d'un groupe froid utilisant du CO₂ ayant un impact bien plus faible que les hydrofluorocarbures (HFC) utilisés jusqu'à présent.

L'installation d'une pompe à chaleur eau-eau sur le réseau d'eau chaude sanitaire a permis de valoriser la chaleur des groupes frigorifiques et de remplacer la chaudière à gaz.

SAINT JEAN a également travaillé la question du rendement de combustion avec la mise en place d'un brûleur micro modulant sur la chaudière équipée d'une correction du taux d'oxygène dans les fumées. La chimie utilisée en chaufferie a également été optimisée grâce à la mise en place d'une bâche alimentaire qui dégaze l'oxygène thermiquement au lieu d'un traitement chimique de l'oxygène, l'objectif étant de réduire les substances chimiques rejetées et de diminuer la fréquence des déconcentrations automatiques de la chaudière. Dans les actions contribuant à ce gain, on peut citer, notamment, la récupération de la chaleur des fumées permettant de baisser la température de 200°C à 50°C. La chaleur récupérée est valorisée dans le préchauffage de l'eau d'appoint de la chaudière vapeur mais également dans le dégivrage des installations de distribution de froid et, demain, dans le chauffage du futur siège social.

Un plan de comptage énergétique très complet permet de suivre l'efficacité de la chaufferie en temps réel et de réagir en cas de dérive du rendement global de la chaufferie. La mise en place d'une nouvelle gestion technique centralisée améliore le suivi des installations et permet d'identifier plus rapidement les éventuelles dérives en termes de consommation d'énergie. Tous ces équipements permettent de produire plus d'énergie tout en limitant les impacts négatifs sur le climat et l'environnement, en proposant un bien meilleur rendement en comparaison des systèmes précédents. Ces nouveaux systèmes vont également permettre de répondre aux besoins en énergie de la nouvelle usine en y apportant plus de capacité de production.

Sur le site de Saint-Just-de-Claix, la mise en place d'une pompe à chaleur eau-eau a remplacé la chaudière à gaz, optimisant la production d'eau chaude sanitaire sur le site, notamment pour le lavage des ateliers de production. Toujours dans l'objectif de réduire, voire de supprimer, l'utilisation de gaz HFC dans les groupes froid, le remplacement du système de production de froid sur le site de Saint-Just-de-Claix a été réalisé cette année. Cela permet, notamment, de gagner en efficacité énergétique avec la mise à disposition d'un variateur de vitesse et de répondre aux besoins plus importants lors des périodes estivales.

Sur le site de Bourg-de-Péage, une pompe à chaleur eau-eau, se substituant à la chaudière à gaz, a été mise en place pour la valorisation de la chaleur. Il est également prévu, sur ce site, le remplacement des groupes froid utilisant des HFC par des groupes froid utilisant du CO₂.

Sur le site de DEROUX FRERES, l'installation de cinq trackers solaires permet de baisser de 30 % la consommation d'électricité via l'utilisation en autoconsommation de cette énergie verte.

• Gestion de l'eau :

L'engagement de SAINT JEAN en faveur de la gestion responsable des ressources s'étend également à la gestion efficiente de l'eau, devenue une priorité absolue face aux épisodes de sécheresse. Consciente de l'importance cruciale de cette ressource, la société a, en 2023, initié la rédaction d'un plan de sobriété hydrique et a pris des mesures pour garantir le bon fonctionnement des activités tout en

limitant l’empreinte eau des activités. Avec une alerte sécheresse renforcée quasi permanente depuis le printemps 2023 sur les zones de localisation des sites de production, des efforts ont été faits pour permettre de limiter les besoins et de réduire les consommations en eau. Par exemple, cela a été le cas sur le site de Frans qui a réaménagé son planning de production au cours de l’été 2023 en reportant toute sa production sur une seule ligne de cuisson/refroidissement pour limiter sa consommation d’eau. Par ailleurs, les postes de production ont été équipés de nouvelles buses de nettoyage afin de pouvoir limiter le débit d’eau utilisé avec des jets variables.

Des projets de mutualisation des différents points de rejets d’eau sont actuellement en cours, visant à favoriser le traitement futur des eaux usées et à minimiser les impacts sur les écosystèmes aquatiques. Un travail conséquent a été réalisé pour la dilution parfaite des eaux de rejets dans le but de pouvoir les traiter sans utiliser aucun produit chimique. Une station de traitement des eaux de rejets a été construite.

b) La nouvelle usine



Les investissements importants qui ont été consentis témoignent du fort engagement à être précurseurs dans le domaine de l’industrie agroalimentaire. La construction de cette nouvelle usine s’inscrit dans une démarche moderne, mettant en œuvre des processus à la pointe de la technologie avec une performance énergétique exceptionnelle. La vision du Groupe intègre une forte volonté d’efficacité énergétique, que ce soit pour la fabrication des produits ou le chauffage des installations, afin de minimiser l’impact environnemental des activités, tout en garantissant une qualité optimale.

La nouvelle usine a été conçue dans son intégralité de manière à être la plus efficace possible en matière de performance énergétique et les nouveaux ateliers ont été pensés pour répondre à cet enjeu majeur qui traduit concrètement la volonté de l’entreprise de limiter les impacts de ses activités sur les ressources et sur l’environnement. SAINT JEAN s’inscrit pleinement dans l’ère de l’industrie 4.0 avec, par exemple, des nouveaux pasteurisateurs capables de produire de la vapeur en consommant environ la moitié de l’énergie nécessaire pour une production de vapeur d’un pasteurisateur classique. Toujours dans cet objectif, tous les éclairages et luminaires installés respectent des hauts critères d’exigence de performance énergétique.

La conception et la réalisation d’une nouvelle usine ont été guidées par une vision ambitieuse, mettant l’accent sur l’exemplarité environnementale. Dès le début, ce projet a intégré la réhabilitation d’anciennes friches industrielles, démontrant une forte volonté de réduire l’artificialisation nette des sols bien avant l’obligation réglementaire. La dépollution minutieuse des sols de la zone de construction a été effectuée, suivie par le concassage et le recyclage de près de 9 600 tonnes de gravats, le retrait sécurisé de 107 tonnes d’amiante et le remplacement de 78 tonnes de terres polluées reflétant les engagements envers une gestion responsable des ressources.

98,8 % d’entreprises régionales, soit près de 500 personnes, ont contribué à la réalisation de cette usine modèle.

Le nouveau site a été conçu pour maximiser le rendement énergétique avec des technologies innovantes pour la production de froid et un réseau de récupération de chaleur. La gestion centralisée des flux d’activités a été repensée pour optimiser les ressources et minimiser l’impact sur l’environnement. Le chantier a également mis en avant un engagement en faveur du déploiement des énergies alternatives, avec une alimentation électrique 100 % renouvelable. L’intégration de la récupération de chaleur dans le chauffage des bureaux du siège social et des systèmes de stockage de chaleur ont contribué à une efficacité énergétique accrue dans l’ensemble des processus.

Enfin, l'installation de capteurs permettant de suivre en temps réel les consommations d'eau et d'énergie offre une visibilité précise sur le pilotage d'actions spécifiques. Cela répond à un objectif d'améliorer continuellement les activités, tout en favorisant le bien-être des collaborateurs dans ce nouvel environnement lumineux et spacieux.

3.3.2 Gestion des déchets et éco-conception des produits

a) La gestion et la réduction des déchets

SAINT JEAN a reçu, de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Auvergne-Rhône-Alpes, le trophée 2023 avec mention spéciale du jury, pour son engagement remarquable dans la lutte contre le gaspillage. Cette distinction souligne sa détermination à trouver constamment de nouvelles solutions pour réduire sa quantité de déchets.

La formation et la sensibilisation de chaque collaborateur sont au cœur de cette démarche en matière de gestion responsable des ressources. En investissant dans des programmes de formation ciblés, SAINT JEAN vise à renforcer la conscience de toutes les équipes sur les enjeux précis liés à la gestion des déchets. Cette approche permet de garantir une conformité rigoureuse sur les quantités de déchets produites.

Des indicateurs de performance ont été déployés pour suivre les déchets organiques et l'éco-conception des emballages, afin de limiter la quantité de matière utilisée et d'améliorer grandement leur recyclabilité pour proposer des produits de qualité avec un impact environnemental réduit.

En collaborant avec la CCI, SAINT JEAN a intensifié ses efforts anti-gaspillage et trouvé des solutions innovantes visant à minimiser ses pertes de matières premières dans ses ateliers de production. La gestion des déchets a été optimisée avec une augmentation significative de la redistribution des non-conformités sous forme de dons à des tiers. SAINT JEAN a également étendu le tri des déchets en introduisant cette pratique dans les salles de pause, notamment pour les déchets de cantine.

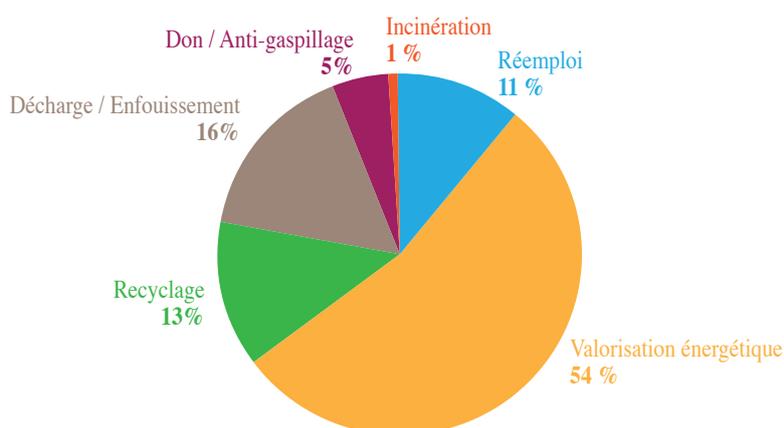
Un grand renforcement de la politique de dons aux associations a été mis en place en 2023, notamment lorsque des colis de produits étaient incomplets. Un travail commun avec la Supply Chain a été fait pour permettre les dons de ce type de produits à des associations, tout en traçant les bons de livraison. Les dons des produits, lorsqu'ils sont possibles, sont désormais devenus systématiques et ont augmenté cette année, diminuant ainsi la quantité de déchets.

Chez DEROUX FRERES, un travail sur la valorisation des déchets a également été mené, avec le recyclage des coquilles d'œufs dont sont extraits du calcium et des minéraux.

Hausse des dons de produits passant de 50,7 tonnes en 2022 à 92,7 tonnes en 2023

D'un point de vue global, la gestion des déchets a permis, cette année, de mieux optimiser les différents flux et ainsi faciliter leur traitement en fin de vie. De cette façon, la valorisation des déchets organiques est passée, entre 2022 et 2023, de 622 à 956 tonnes valorisées, soit une augmentation de 53,7 %. Cela concerne aussi l'amélioration du réemploi de certains types de déchets, avec la réutilisation de cuves ou de palettes, dont 11 % ont été réutilisées en 2023, contre 4,2 % en 2022. Cependant, une augmentation de la quantité totale des déchets est observée, en raison, notamment, du lancement de nouveaux produits et de la validation des lignes de fabrication de la nouvelle usine.

Répartition du traitement des déchets de SAINT JEAN



83 % de la part totale des déchets issus des activités s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire

b) Éco-conception

La démarche d'éco-conception des emballages menée par SAINT JEAN, depuis 2007, répond à une attente forte des consommateurs.

Pour 72 % des personnes⁽¹⁾, la recyclabilité de l'emballage d'un produit est l'argument de vente numéro 1. 80 % des français⁽²⁾ sont sensibles aux efforts des marques pour adopter des emballages plus respectueux de l'environnement. En misant sur des emballages éco-conçus, SAINT JEAN fait le choix d'une croissance durable.

Dans le domaine de l'éco-conception des emballages, SAINT JEAN se positionne en tant que pionnière en mettant en œuvre des initiatives volontaires pour réduire son impact environnemental. Un axe majeur a consisté à revoir la conception de certaines barquettes de produits, en diminuant de manière significative leur poids et donc l'utilisation de plastique.

Parallèlement, la substitution de certains sachets plastiques par des alternatives recyclables, fabriquées en mono-matériau, constitue une étape cruciale dans la gestion des déchets. Cette transition vers des matériaux plus durables contribue à une meilleure utilisation des ressources de matières premières, s'inscrivant ainsi dans cette démarche globale en faveur de l'économie circulaire.

Un partenariat étroit avec les fournisseurs d'emballages est essentiel pour poursuivre ces avancées. Des travaux communs sur la réduction de l'utilisation de matière, la diminution de la part de plastique et l'adoption d'emballages recyclables sont favorisés. Dans cette perspective, un plan quinquennal d'éco-conception a été élaboré en collaboration avec l'organisme CITEO, visant à structurer ces actions spécifiquement dans le secteur industriel de l'agroalimentaire. L'objectif central de ce plan est de mettre en place, d'ici 2030, des alternatives entièrement recyclables accentuant les efforts sur la faible part d'emballages non recyclables ou partiellement recyclables.

Deux exemples illustrent ce travail d'éco-conception au niveau des emballages des produits SAINT JEAN : les plateaux de quenelles qui ont basculé d'un plastique rigide à un plastique souple plus fin et plus léger et les emballages de pâtes simples qui sont passés à un film plastique mono-matériau pour faciliter le recyclage.

La société DEROUX FRERES réalise des actions pour agir directement sur l'empreinte environnementale avec l'utilisation de cartons d'œufs issus en partie de matière recyclée et 100 % recyclables.

3.3.3 Politique d'achat responsable et éthique d'entreprise

SAINT JEAN est fier d'avoir fait le choix depuis de nombreuses années de favoriser les entreprises locales. Avec 70 % des matières premières d'origine France et 57 % d'origine Auvergne-Rhône-Alpes, l'entreprise s'attache à promouvoir la gastronomie française de qualité, en minimisant les approvisionnements hors Union Européenne.

Tous les fournisseurs doivent respecter des normes strictes de qualité et de sécurité alimentaire conformes aux réglementations en vigueur et aux exigences spécifiques de SAINT JEAN. L'objectif est de construire un partenariat durable et éthique avec les fournisseurs dans une relation de confiance et une recherche constante d'optimisation, faisant de ce lien une relation gagnante-gagnante tout en respectant les objectifs de chacun.

Les Enjeux RSE sont au cœur des priorités du service achats :

- optimiser les coûts dans le respect de la politique d'achats,
- apporter une vision stratégique à l'entreprise au regard de sa connaissance des marchés,
- réduire les risques et sécuriser les approvisionnements,
- piloter l'amélioration continue au travers des relations fournisseurs saines et durables.

a) Maîtriser les filières d'approvisionnement

- *Relations de confiance avec les fournisseurs : un atout stratégique*

Des produits stratégiques pour SAINT JEAN, comme l'huile, les céréales ou le carton ont été touchés de plein fouet par les conséquences de la guerre en Ukraine. Dans ce contexte de pénuries et de tensions, les partenariats régionaux et les relations de confiance entre SAINT JEAN et ses fournisseurs limitent les ruptures d'approvisionnement.

⁽¹⁾ Etude Shopper CITEO – 2019 – échantillon de 1 600 personnes

⁽²⁾ Etude Smurfit Kappa, en partenariat avec Yougov – « le rapport des français à l'emballage » - janvier 2020

L'enjeu principal est de pouvoir établir des relations saines et durables avec les fournisseurs sur chaque filière d'approvisionnement. Dans un climat mondial marqué par les conflits et l'inflation, de nombreuses tensions sur les approvisionnements sont observées et il devient compliqué de pouvoir maintenir certaines activités, plus particulièrement, dans l'industrie agroalimentaire. C'est pourquoi des partenariats sont instaurés avec les principaux fournisseurs afin d'assurer une continuité des activités et éviter les risques de rupture sur certaines matières.

Si la pénurie d'huile de tournesol a contraint l'entreprise à adapter provisoirement certaines recettes, le retour à la normale s'est fait grâce à l'expertise du service achat qui a su se positionner et suivre les récoltes de tournesol. Une adaptation des recettes et des étiquetages a permis également de faire face à de futures pénuries. De même, les fournisseurs d'emballages ont continué à livrer SAINT JEAN dans les périodes les plus critiques. Une nouvelle fois, le choix de relations pérennes de confiance a fait la preuve de sa pertinence.

- *Coconstruire des filières durables et pérennes*

En parallèle des défis quotidiens pour sécuriser les approvisionnements, SAINT JEAN poursuit son travail de fond pour identifier de nouveaux fournisseurs à la hauteur de ses exigences. Ainsi, 80 % des achats proviennent directement de fournisseurs localisés en France.

46 % des achats d'emballages sont réalisés chez des fournisseurs certifiés ISO 14001 ou 50001

- *Référencer des producteurs bio*

Dans la lignée de sa stratégie de développement de ses activités et du territoire drômois, SAINT JEAN renforce sa volonté de s'approvisionner auprès de filières locales dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et de fabriquer des produits à base de matières premières bio majoritairement françaises. Cette ambition, dans la droite lignée de nos engagements à fabriquer des produits respectueux de l'environnement et issus de matières premières biologiques, continuera à marquer la conception des futurs produits. Ainsi, de nouveaux partenariats et de nouveaux référencements ont été développés en faveur de matières premières biologiques avec des fournisseurs locaux, en complément de ceux déjà existants.

b) Garantir la qualité constante des produits

- *Œufs et viande de volaille : la conversion se poursuit*

La propagation de la grippe aviaire à toutes les régions du monde crée des tensions sur le marché des œufs. Dans ce contexte, le rachat de la société DEROUX FRERES, spécialisée dans la commercialisation d'œufs, contribue à sécuriser les approvisionnements. Depuis plusieurs années, la société DEROUX FRERES développe des liens avec des éleveurs bio et des éleveurs situés à proximité qui pratiquent l'élevage en plein air.

Dans le cadre d'un partenariat avec un éleveur de Bourg-de-Péage, l'entreprise produit des œufs qui respectent le cahier des charges « Label Rouge » pour la fabrication des ravioles. Cette politique de partenariats pérennes avec les producteurs, en parfait accord avec les pratiques du Groupe, apporte sécurité et stabilité pour les deux parties. Par ailleurs, des projets de duplication des approvisionnements locaux vont être mis en place, comme l'exemple récent de la collaboration entre DEROUX FRERES et un producteur d'œufs plein air en Ardèche.

Dans la lignée des objectifs fixés par l'entreprise, un travail est effectué pour privilégier des ingrédients issus de filières soucieuses du bien-être animal. SAINT JEAN prévoit l'utilisation exclusive d'œufs et d'ovoproduits en provenance d'élevages alternatifs d'ici à l'horizon 2025, afin de ne plus utiliser d'œufs de poules en cages, ainsi que de viande de volaille issue d'élevages biologiques ou plein air en respectant « l'European Chicken Commitment » d'ici fin 2026 et, enfin, l'utilisation de viande de porc qui respecte les critères du « Pig Minimum Standards » à horizon fin 2030.

- *Qualité des matières premières et politique Clean label*

SAINTE JEAN relaie ses engagements qualité auprès de ses fournisseurs en leur faisant signer une charte d'exigences matières premières. Cette dernière porte sur différents critères : qualité, conformité, respect du bien-être animal, respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Chaque fournisseur doit également produire une analyse des dangers sur son process afin d'assurer la qualité sanitaire des produits livrés.

SAINTE JEAN s'interdit l'utilisation de différents ingrédients, dont les OGM, les matières ionisées, les matières grasses partiellement ou totalement hydrogénées, l'huile de palme, les nanoparticules et les arômes artificiels.

Pour les produits bio, un plan de contrôle renforcé permet de détecter la présence éventuelle de traces de pesticides. De même, les fournisseurs d'épices ont augmenté leurs analyses pour contrôler les matières et être en conformité avec la réglementation.

Au-delà du bien-être animal, l'entreprise utilise tous les moyens nécessaires pour proposer des recettes sans additif et avec des listes d'ingrédients naturels simples à travers une charte nutritionnelle exigeante. Elle correspond aussi bien aux attentes des consommateurs qu'à la philosophie de SAINT JEAN.

c) Éthique et conformité

Des procédures internes (validation des règlements, doubles signatures...) préviennent le risque de fraude financière et les comptes de l'entreprise sont validés par un expert-comptable et par un Commissaire aux Comptes.

En matière de gestion des données, les procédures de SAINT JEAN respectent le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Les données des clients, détenues dans le cadre des boutiques et de la vente en ligne, sont traitées avec la plus grande attention. La cybersécurité fait l'objet d'une vigilance permanente, grâce à des procédures internes rigoureuses et des formations régulières.

Côté production, les cahiers des charges et les réglementations en vigueur sont respectés sans compromis, afin de protéger la santé et la sécurité des consommateurs.

L'esprit d'équipe, la confiance et l'engagement, qui constituent les valeurs de SAINT JEAN, sont présents au quotidien dans les relations de travail grâce à des formations et des échanges entre pairs. Deux référents sont dédiés à la lutte contre le harcèlement sexuel et moral et contre les agissements sexistes.

Un système interne de prévention contre la corruption est en place avec une grande diversité de personnes de différents services qui contrôlent les process pour la gestion des factures et l'utilisation d'outils informatiques de traçage des données. Ainsi, les services comptabilité, contrôle de gestion et administration des ventes, en plus de la direction générale, sont attentifs aux risques de corruption et respectent une éthique des affaires.

Des logiciels de gestion de budget sont également utilisés pour faciliter les transaction internes, les différentes commandes et la facturation des clients permettant de gagner en efficacité et de respecter la loyauté des pratiques.

3.4 EMPREINTES CARBONE ET ENVIRONNEMENTALE

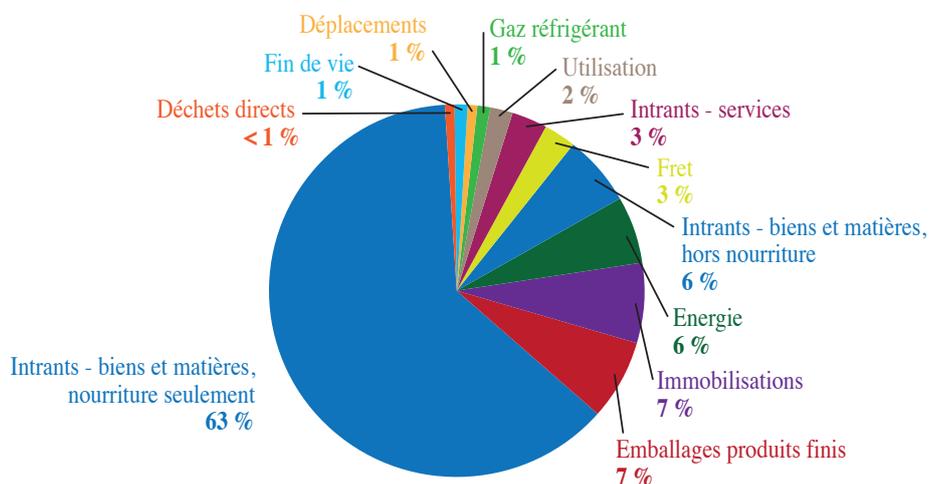
SAINT JEAN a engagé, dès 2004, une démarche environnementale. Ainsi, le site de Romans en 2007, ceux de Bourg-de-Péage et de Frans en 2011 et, enfin, celui de Saint-Just-de-Claix en 2014 ont obtenu leur 1ère certification ISO14001 (performance environnementale). Le site de Bourg-de-Péage en 2014, puis le site de Romans en 2015 et les autres sites en 2017 ont également été certifiés ISO 50001 (performance énergétique). En 2021, SAINT JEAN a engagé une démarche environnementale globale nommée *Emeraude* : un groupe de travail pluridisciplinaire a travaillé sur des bilans Analyse des Cycles de Vie (ACV) des produits SAINT JEAN, l'analyse environnementale des matières premières et emballages, l'éco-conception et, en 2023, sur le bilan carbone.

La mise en route de la nouvelle usine, plus respectueuse de l'environnement, démontre l'engagement de l'entreprise. Cette nouvelle infrastructure permet une production de meilleure qualité, une isolation accrue des ateliers et des rendements améliorés sur les consommations de gaz et de vapeur pour les processus industriels. Le remplacement des groupes frigorifiques par des technologies moins nocives pour le climat contribue également à cette stratégie de décarbonation. La récupération de la chaleur fatale émise par les machines renforce l'efficacité énergétique et le choix d'un mix énergétique français décarboné confère un avantage compétitif par rapport à des concurrents évoluant dans des pays voisins.

3.4.1 Bilan carbone 2023

La gouvernance du Groupe est marquée par le leadership emblématique de son Président qui incarne des engagements forts depuis plusieurs décennies. L'une des initiatives majeures récentes a été la réalisation d'un premier bilan carbone exhaustif, englobant les scopes 1, 2 et 3, permettant ainsi de mesurer l'impact des activités sur le dérèglement climatique. Cette démarche vise à prendre conscience de cet impact et à définir une stratégie de décarbonation ambitieuse d'ici à 2030, avec des objectifs de réduction significatifs. Un travail de collecte et d'analyse des données pendant plusieurs mois a permis d'établir l'impact de SAINT JEAN en 2022 à 75 000 tonnes équivalent CO₂. Cette quantité d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), qui a un facteur d'incertitude d'environ 11%, se répartit comme suit :

Répartition des émissions GES dans le bilan carbone scope 1, 2, 3 de SAINT JEAN en 2022



Les intrants, dont principalement les produits laitiers et céréaliers, ainsi que les emballages plastiques, sont les postes les plus impactants identifiés dans ce bilan carbone global.

Une analyse environnementale des principales matières premières et des emballages a été réalisée afin de cartographier la « vertuosité » des fournisseurs et/ou des intrants. Ceci permettra au Groupe, dans les prochaines années, de mener, en partenariat avec les fournisseurs de SAINT JEAN, des actions d'amélioration de l'impact carbone des intrants.

De nombreuses actions ont été menées pour la décarbonation de l'énergie, comme cela a déjà été détaillé dans les parties « Focus sur la plateforme logistique » (2.4.2) et « Nouvelle usine » (3.3.1 b). En effet, dans l'optique de mieux gérer son bilan carbone, SAINT JEAN a fait le choix de s'orienter vers des matériaux et procédés plus respectueux de l'environnement et des ressources, même si ces alternatives sont plus coûteuses, afin de pouvoir proposer un bâtiment neuf avec les meilleures pratiques disponibles en termes d'isolation, d'infrastructure et d'insonorisation.

Enfin, pour décarboner les activités et services, comme évoqué dans la partie « Focus sur la plateforme logistique », un travail d'optimisation des flux de camions internes et externes a été réalisé pour limiter l'impact carbone des transports d'intrants et de produits finis. Des ajustements dans les fréquences de livraison sont envisagés pour mieux répondre aux besoins des clients. Cette flexibilité dans les habitudes de livraison permettra, non seulement, une meilleure satisfaction client mais également une optimisation des unités d'emballages nécessaires pour le transport des produits. Cela s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire l'impact environnemental tout en améliorant l'efficacité des opérations logistiques.

Un axe majeur de cette démarche consiste à maximiser l'efficacité des tournées des vendeurs. Une analyse approfondie est menée pour optimiser le rendement au kilomètre et accroître l'efficacité des activités de vente. Cette optimisation s'accompagne d'une répartition stratégique des commerciaux dans des secteurs géographiques définis, réduisant ainsi les temps de déplacement et permettant une intervention plus rapide en fonction de leur localisation.

Les valeurs environnementales de l'entreprise sont renforcées par la planification, en 2024, de travaux de benchmarking et d'échanges, en partenariat avec les clients. Ces sessions de collaboration visent à définir des objectifs RSE ambitieux pour les prochaines années, à identifier les meilleures pratiques pour y répondre et à anticiper les attentes des consommateurs en matière de responsabilité sociale et environnementale.

3.4.2 Biodiversité et projets en faveur de l'environnement

Le Groupe s'est lancé, par conviction, il y a 30 ans dans les produits biologiques. En 2023, 15,2 % du chiffre d'affaires est réalisé par les produits certifiés biologiques. En cette année d'inflation et de recul des produits bio, SAINT JEAN a maintenu son cap et son soutien à l'agriculture biologique, consciente que ces pratiques agricoles favorisent la biodiversité.

15,9 % des achats de matières premières issus de l'agriculture biologique

SAINT JEAN et la LPO ont poursuivi leur partenariat en 2023 et cela fait suite à plusieurs années de collaboration. De nombreuses actions ont pu être déployées avec, notamment, la mise en place de nichoirs à oiseaux sur plusieurs sites de production ainsi que des gîtes pour les chauves-souris. Ces actions contribuent au maintien de la biodiversité grâce à la construction de zones favorables aux insectes et aux oiseaux sur les sites. Ces activités sont très valorisantes, que ce soit pour les pastiers engagés qui ont participé à leur mise en place, ou pour l'entreprise avec la sensibilisation des personnes aux enjeux de préservation de la biodiversité. De plus, sur le site de Saint-Just-de-Claix, ce partenariat a conduit à une autre action concrète pour l'entretien des espaces verts avec l'adoption de tontes raisonnées pour préserver les écosystèmes. En 2024, SAINT JEAN poursuivra son partenariat avec la LPO dans des actions en faveur des exploitations agricoles de son territoire en finançant des plantations de haies.

SAINT JEAN poursuit le développement de ses ruches, symbolisant son engagement en faveur de la protection des pollinisateurs. Un travail en partenariat avec une apicultrice locale aide à la bonne évolution des abeilles et permet de collecter ce précieux nectar. Les bénéfices générés par la vente des pots de miel dans les boutiques sont reversés à la LPO et, chaque année, un petit pot de miel aux couleurs de SAINT JEAN est mis à disposition pour chaque pastier.

Enfin, des projets de végétalisation et de désartificialisation des différents sites de production du Groupe ont fait l'objet d'une réflexion approfondie pour le déploiement d'une stratégie de développement bas-carbone. L'objectif serait de proposer un cadre de travail qui favorise le bien-être et la qualité de vie, en plus d'agir directement sur l'empreinte carbone. Un budget spécifique va être alloué à la végétalisation des sites, avec des études veillant à minimiser l'entretien des espaces verts et la consommation d'eau, dans l'optique de favoriser le développement de la biodiversité.

Une prime de mobilité douce a été revalorisée afin d'inciter les pastiers à des déplacements avec des mobilités alternatives à la voiture individuelle. En 2023, 35 salariés ont bénéficié de 50 € net par mois.

3.4.3 Poursuite des efforts

Suite à la réalisation du bilan carbone sur les scopes 1, 2 et 3, SAINT JEAN a pris des engagements en matière de trajectoire bas-carbone. Ainsi, afin de respecter la trajectoire Science Based Target (SBT) de l'accord de Paris, de 1,5° Celsius en 2050, SAINT JEAN s'est fixé un objectif de baisse de ses émissions de gaz à effet de serre à hauteur de - 4 % par an, ce qui devrait mener SAINT JEAN à 60 000 tonnes équivalent CO₂ en 2028.

Un plan de décarbonation sera lancé en 2024 avec trois axes :

- décarbonation des achats intrants (matières premières / emballages),
- décarbonation de l'énergie (électricité / gaz),
- décarbonation des activités / services (véhicule, éco-conception, organisation des transports, matériel informatique...).

Des groupes de travail seront mis en place, à partir de 2024, pour suivre le déploiement du plan d'actions défini.

4. CONCLUSION

La construction, en 2024, du nouveau siège social de SAINT JEAN permettra de favoriser la cohésion entre tous les collaborateurs, l'ensemble des salariés, de production et des services administratifs, partageant les mêmes espaces de travail, notamment la salle de pause, qui étaient jusqu'à présents séparés. Les conditions de travail seront au centre des préoccupations, avec, par exemple, des bureaux adaptés et ergonomiques pour limiter les facteurs de risques.

Ce nouveau bâtiment, respectueux de l'environnement, servira de vitrine à l'image de la marque et résonnera avec les valeurs de l'entreprise autour de l'esprit d'équipe, de la confiance et de l'engagement de chacun afin de bâtir tous ensemble le futur commun de SAINT JEAN. Ce projet permettra non seulement d'attirer de nouveaux talents mais aussi de créer un environnement de travail propice à la croissance continue de l'entreprise dans les années à venir. Ces différentes initiatives attestent d'une gouvernance proactive et visionnaire, orientée vers la durabilité et l'excellence opérationnelle.

La sécurité des salariés étant la priorité identifiée comme la première priorité de l'année 2024, des plans d'actions sécurité seront déployés sur tous les sites afin de réduire encore la fréquence des accidents du travail ainsi que leur gravité. Une semaine de la sécurité sera également engagée en 2024 sur l'ensemble des sites.

SAINT JEAN s'engage à intensifier ses efforts en matière de réduction des déchets avec le développement d'une méthodologie spécifique pour chaque site. Les Plans de Sobriété Hydrique (PSH) seront renforcés et la station de pré-traitement des eaux usées, pour une gestion plus responsable des ressources, sera réalisée sur le site de Romans. Enfin, le Groupe poursuivra ses efforts en termes de réduction de la consommation d'énergie et de décarbonation de son industrie.

5. INDICATEURS DE PERFORMANCE RSE 2023

Pour illustrer les contributions de SAINT JEAN GROUPE aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ces derniers sont mis en regard des indicateurs.



DOMAINE	SOUS-CATÉGORIE	INDICATEUR	2021 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2022 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2023 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Santé & Sécurité	Qualité de Vie et des Conditions de Travail	Nombre d'accords signés	2	3 + 2 avenants	5 + 2 DUE	1, 8 et 10
		Taux de rotation sur les CDI (au 31/12)	12,3 %	14,4 %	15,76 %	1 et 8
		Taux d'absentéisme (absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de travail et de trajet)	6,97 %	7,29 %	5,47 %	3
		Pourcentage de répondants au sondage QVT	-	71%	Prévue en 2024 (tous les 2 ans)	3
	Accident du Travail	Pourcentage de répondants à l'enquête forfait jours (équilibre vie pro / vie perso)	SAINT JEAN 68 %	SAINT JEAN 73 %	SAINT JEAN 65 %	3
		Taux de fréquence TF (Nombre d'accidents du travail avec arrêt par millions d'heures travaillées)	SAINT JEAN 46,4	SAINT JEAN 41,2	SAINT JEAN 34,7 DEROUX FRERES 29,61	3
		Taux de fréquence TF2 (Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées)	SAINT JEAN 52,2	SAINT JEAN 48,5	SAINT JEAN 43,63 DEROUX FRERES 29,61	3
	Prévention	Taux de Gravité TG (Nombre de jours d'absence pour motif d'accident pour mille heures travaillées)	SAINT JEAN 4,2	SAINT JEAN 3,9	SAINT JEAN 0,8 DEROUX FRERES 1,92	3
		Heures de formation dédiées à la Santé & la Sécurité au travail (Gestes et postures / SST / TMS / échauffements...)	-	2 257 h	830 h	3 et 4
		Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt	2	8	0	3
Égalité des chances	Formation / Développement des compétences	Effectif total par statut	Ouvriers 62 % ETAM 22 % Cadres 16 %	Ouvriers 54 % ETAM 30 % Cadres 16 %	Ouvriers 50,53 % ETAM 33,69 % Cadres 15,78 %	1, 8 et 10
		Proportion des contrats en CDI	94 %	91 %	93,09 %	1, 8 et 10
		Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés	14 036	8 884	6 667	4 et 10
		Répartition des formations par statut et par sexe (H/F)	Ouvriers 57/37 ETAM 31/14 Cadres 21/20	Ouvriers 67/44 ETAM 39/17 Cadres 38/36	Stagiaires 3 / 8 Alternants 37 / 8 Ouvriers 382 / 385 Employés 117 / 40 Agents de Maitrise 166 / 143 Cadres 115 / 91	5
		Nombre de participants ayant suivis une formation pendant l'année (Une personne peut participer à plusieurs formations)	518	552	487	4 et 10
		Taux de formation/plan de formation	80 %	80 %	170 % en heure 87 % en coûts (externe)	4 et 10
		Nombre d'alternants, de contrats de professionnalisation et de stagiaires	20	19 apprentis 44 stagiaires	24 apprentis 44 stagiaires	4 et 10
		Nombre de certificats de qualification professionnelle (CQP)	1	5	7	4 et 10
		Nombre d'alternants recrutés en CDD et CDI	1	3	5	4 et 10
		Nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité interne	12	20	33	8
	Intégration des salariés	Salariés couverts par une convention collective	100 %	100 %	100 %	1, 8 et 10
		Répartition des collaborateurs par âge	1 % < 20 ans 17 % entre 20 et 29 ans 25 % entre 30 et 39 ans 31 % entre 40 et 49 ans 23 % entre 50 et 59 ans 3 % > 60 ans	3 % < 20 ans 19 % entre 20 et 29 ans 22 % entre 30 et 39 ans 30 % entre 40 et 49 ans 24 % entre 50 et 59 ans 2 % > 60 ans	2,11 % < 20 ans 20,50 % entre 20 et 29 ans 21,84 % entre 30 et 39 ans 26,82 % entre 40 et 49 ans 25,29 % entre 50 et 59 ans 3,45 % > 60 ans	10
		Moyenne d'âge	41,4 ans	41,1 ans	41,04 ans	10
		Ancienneté moyenne	9,4 ans	9,3 ans	9,3 ans	8 et 10
	Égalité des sexes	Nombre de recrutements par cooptation	13	16	10	11
		Parité (H/F) sur effectif global	52 % H 48 % F	51 % H 49 % F	54 % H 46 % F	5
		Parité (H/F) sur effectif de l'encadrement	56 % H 44 % F	56 % H 44 % F	59,15 % H 40,85 % F	5
	Inclusion Handicap	Index égalité professionnelle femmes et hommes	92/100	91/100	92/100	5
		Taux d'emploi des personnes en situation de handicap par rapport à l'effectif global	6,10 %	> 6 %	SAINT JEAN : 6,91 % DEROUX FRERES 1,38 %	8 et 10
	Mécénat	Nombre de salariés en situation de handicap	23	28	23	8 et 10
Contribution par mécénat à des structures sociales locales		25 605 €	30 000 €	41 000 €	11 et 17	
Soutien aux associations sportives locales		47 920 €	36 900 €	28 550 €	11 et 17	
	Dons alimentaires en tonnes	65	51	93	1, 2, 11, 12 et 17	

DOMAINE	SOUS-CATÉGORIE	INDICATEUR	2021 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2022 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2023 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Production responsable	Ancrage territorial / Relations parties prenantes	Effectif total (au 31/12)	477	517 (Périmètre + DEROUX FRERES)	521	8 et 11
		Équivalent temps pleins (au 31/12)	SAINT JEAN : 471	SAINT JEAN : 477.2 SAINT JEAN BOUTIQUE : 2.30	Total Groupe : 513,39 SAINT JEAN : 485.2 DEROUX FRERES : 19.6 SAINT JEAN BOUTIQUE : 4.59 SAINT JEAN GROUPE : 4	8 et 11
		Répartition des effectifs par structure juridique	SAINT JEAN BOUTIQUE 0.6 % SAINT JEAN GROUPE 0.8 % CIE AGRICOLE DE LA CRAU 0.2 % SAINT JEAN 98.4 %	SAINT JEAN BOUTIQUE 0.5 % SAINT JEAN GROUPE 0.6 % DEROUX FRERES 3.9 % SAINT JEAN 95 %	SAINT JEAN BOUTIQUE 1.15 % SAINT JEAN GROUPE 0.77 % DEROUX FRERES 4.03 % SAINT JEAN 94.05 %	8 et 11
		Part d'intérim/nombre d'intérimaires	21,3 ETP	34,4 ETP	44,01 ETP	1 et 8
		Part d'achat MP ⁽¹⁾ en région Auvergne-Rhône-Alpes et Franche Comté (en quantité)	21 %	22 %	SAINT JEAN 22 % DEROUX FRERES 96,2 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat MP reste de la France (en quantité)	54 %	54 %	SAINT JEAN 58 % DEROUX FRERES 3,8 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat MP reste de l'Europe géographique (en quantité)	20	19 %	SAINT JEAN 16 % DEROUX FRERES 0%	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat MP reste du monde (en quantité)	4 %	5 %	SAINT JEAN 4 % DEROUX FRERES 0%	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage en région Auvergne-Rhône-Alpes et Franche Comté (en CA ⁽²⁾)	38 %	40 %	SAINT JEAN 40 % DEROUX FRERES 26 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage reste de la France (en CA)	39 %	32 %	SAINT JEAN 36 % DEROUX FRERES 47 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage reste de l'Europe (en CA)	23 %	29 %	SAINT JEAN 24 % DEROUX FRERES 27 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage reste du monde (en CA)	-	-	SAINT JEAN 0% DEROUX FRERES 0 %	11, 12, 13 et 17
		Évaluation fournisseurs de MP (Moyenne de la note/100)	89 %	89 %	91 %	17
		Évaluation fournisseurs d'emballages	88 %	89 %	91 %	17
	Évaluation transporteurs	84 %	83 %	82 %	17	
	Offre alimentaire savoureuse, durable et saine	Part d'achat de MP sous SIQO ⁽³⁾ (en quantité)	8 %	9,5 %	SAINT JEAN 8 % DEROUX FRERES 0 %	12, 13 et 17
		Part de MP issues de l'agriculture biologique (en quantité)	20 %	18 %	SAINT JEAN 15,9 % DEROUX FRERES 8,6 %	12, 13, 14, 15 et 17
		Part des oeufs de poules élevées hors cages (ponte au sol, plein air, bio) sur l'ensemble des produits fabriqués (Marques propres + MDD)	36 %	41 %	48 % SAINT JEAN	12 et 15
	Qualité / Satisfaction Clients	Taux de service	-	SAINT JEAN : 93,75 % Romans : 99,01 % Saint-Just-de-Claix : 89,92 % Bourg-de-Péage : 99,48 % Frans : 72,97 %	SAINT JEAN : 97,43 % Romans : 98,90 % Saint-Just-de-Claix : 94,6 % Bourg-de-Péage : 99,49 % Frans : 92,25 %	17
		Consommation de gaz en kWh par tonne fabriquée	812	791	SAINT JEAN 765 DEROUX FRERES 0	7, 9, 12 et 13
Énergies	Consommation d'électricité en kWh par tonne fabriquée	826	836	SAINT JEAN 846 DEROUX FRERES 126	7, 9, 12 et 13	
	Talon énergétique en kWh hors production	1 770	1 588	SAINT JEAN 1 323 DEROUX FRERES 49	7, 9, 12 et 13	
	Production d'énergie renouvelable MWh	-	136	SAINT JEAN 130 DEROUX FRERES 106	7, 9, 12 et 13	
	Déchets totaux en tonnes	1 486	1 511	1 776	12 et 15	
Déchets	Taux de déchets recyclés	13,60 %	14,40 %	13 %	12 et 15	
	Taux de déchets réemployés (palettes, cuves...)	5 %	4,20 %	11 %	12 et 15	
	Quantité de déchets organiques valorisés en tonnes	654	622	956	12 et 15	
	Conformité analyse rejet d'eau	-	Romans : 97 % Saint-Just-de-Claix : 86 % Bourg-de-Péage : 91 % Frans : 90 %	Romans : 100 % Saint-Just-de-Claix : 100 % Bourg-de-Péage : 87,5 % Frans : 95 %	6 et 14	
Ressource en eau	Consommation d'eau en m ³ par tonne fabriquée (Produits SAINT JEAN)	5,7	5,2	5,12	6 et 14	
	Pourcentage du CA généré par les nouvelles recettes SAINT JEAN	-	2,44 %	7,18 %	9	
Innovation	Pourcentage du CA de produits bio certifiés SAINT JEAN	-	20 %	15,2 %	12, 13, 14 et 15	
	Contribution Citéo SAINT JEAN	355 K€	347 K€	335 K€	12, 16 et 17	
Impact environnemental	Part d'achat d'emballage réalisé chez des fournisseurs certifiés ISO 14001 et/ou ISO 50 001	SAINT JEAN 51 %	SAINT JEAN 47 %	SAINT JEAN 46 % DEROUX FRERES 100 %	12, 13, 14, 15 et 17	

DOMAINE	SOUS-CATÉGORIE	INDICATEUR	2021 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2022 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2023 Périmètre : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	OBJECTIFS DE DÉVELOP- PEMENT DURABLE
Décarbonation	Bilan Carbone	Émissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre Scope 1 et 2 (tonnes équivalent CO ₂)	5 142	4 914	4 795	12 et 13
		Émissions totales indirectes de gaz à effet de serre Scope 3 (tonnes équivalent CO ₂)	-	-	68 828	12 et 13
		Nombre de personnes touchant la prime mobilité « douce »	7	11	35	12 et 13
	Achats énergies	Pourcentage d'énergie verte auto-consommée dans le mix énergétique	-	-	SAINT JEAN 0% DEROUX FRERES 30 %	7, 12 et 13
Financier	Données économiques	Chiffre d'affaires consolidé 3 x net	95 M€ (Périmètre + DEROUX FRERES)	104,5 M€ (Périmètre + DEROUX FRERES)	115,6 M€	16
		EBE consolidé	8,8 M€ (Périmètre + DEROUX FRERES)	6,7 M€ (Périmètre + DEROUX FRERES)	12,7 M€	16
		Résultat opérationnel courant consolidé	2,2 M€ (Périmètre + DEROUX FRERES)	0,6 M€ (Périmètre + DEROUX FRERES)	4,9 M€	16
		Production en tonnes	18 600	20 100	19 352	12
		Répartition des tonnages pâtes, ravioles, quenelles, plats traiteurs	Ravioles : 5 394 tonnes Pâtes Fraîches : 5 766 tonnes Quenelles : 5 394 tonnes Traiteur : 2 046 tonnes	Ravioles : 7 254 tonnes Pâtes Fraîches : 5 907 tonnes Quenelles : 4 843 tonnes Traiteur : 2 095 tonnes	Ravioles : 6 792 tonnes Pâtes Fraîches : 5 651 tonnes Quenelles : 5 032 tonnes Traiteur : 1 943 tonnes	12
		Répartition des tonnages par site de production	Romans : 11 443 tonnes Saint-Just-de-Claix : 3 099 tonnes Bourg-de-Péage : 1 964 tonnes Frans : 2 018 tonnes Saint-Jean-en-Royans : 51 tonnes	Romans : 13 116 tonnes Saint-Just-de-Claix : 3 037 tonnes Bourg-de-Péage : 2 095 tonnes Frans : 1 806 tonnes Saint-Jean-en-Royans: 45 tonnes	Romans : 12 411 tonnes Saint-Just-de-Claix : 2 910 tonnes Bourg-de-Péage : 1 943 tonnes Frans : 2 122 tonnes Saint-Jean-en-Royans : 32 tonnes	12

⁽¹⁾ MP : Matières premières

⁽²⁾ en CA : en pourcentage du chiffre d'affaires

⁽³⁾ SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine

6. RISQUES EXTRA-FINANCIERS

CATEGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
IMPACT ACTIVITÉ	Image et réputation	Problèmes de sécurité humaine ou environnementale majeurs / Crise médiatique filières agro-alimentaires	Mise en place de procédures Qualité Sécurité Environnement (QSE) robustes et de systèmes contrôlés par certifications (IFS, ISO...) La promotion des marques est une démarche continue. Les actions du Groupe se veulent exemplaires et en cohérence avec la stratégie des marques afin d'accroître la reconnaissance des produits et du savoir-faire de la Maison SAINT JEAN.
	Perte de clients	Exigence de la grande distribution en matière de RSE	Afin de maintenir ses référencements, le Groupe s'attache à répondre de manière transparente et sincère aux demandes des clients et des parties prenantes.
	Exigences des consommateurs	Absence de prise en compte de l'éco-conception (pollution engendrée par les emballages / utilisations des ressources)	SAINT JEAN soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastiques soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030 sans compromettre la sécurité sanitaire. Dans le cadre de sa stratégie en économie circulaire, SAINT JEAN travaille avec différentes instances pour se conformer au décret 3R et aux autres réglementations concernant les emballages. De plus, SAINT JEAN est signataire du plan d'éco-conception sectoriel agro-alimentaire.
		Absence de la prise en compte des attentes des consommateurs en matière de naturalité	Les gammes de produits sont développées pour répondre aux attentes des consommateurs, en matière de santé et de sécurité nutritionnelle (agriculture biologique, naturalité, clean label, éco-conception...).
		Risque médiatique en cas d'utilisation de matières premières contraires aux principes du bien-être animal	SAINT JEAN s'engage à n'utiliser, pour ses produits à marque, que des oeufs issus de poules élevées en plein air d'ici 2025 au plus tard ainsi que de la volaille respectant les critères de l'European Chicken Commitment, d'ici 2026. La société SAINT JEAN est aussi engagée pour le Pig Minimum Standard 2030.
	Aliments ultra-transformés / additifs	Risques des additifs ou d'aliments ultra-transformés dans les produits	SAINT JEAN réduit au minimum les additifs dans ses recettes et veille à utiliser des ingrédients sains et peu transformés.
	Qualité et sécurité sanitaires des produits	Risques sanitaires des aliments produits	SAINT JEAN intègre la démarche qualité au coeur de ses usines et dans le travail quotidien. L'entreprise a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des dangers), en l'adaptant à toutes modifications du process, dans le respect de la réglementation et du cahier des charges clients. En matière de qualité des produits, SAINT JEAN a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS Food en vigueur. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont réévalués sur l'ensemble des sites à minima annuellement. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.
	Implantation géographique des sites et des fournisseurs par rapport aux risques climatiques	Vulnérabilité aux événements climatiques des usines implantées dans la même région	Les normes de construction suivies tiennent compte des événements climatiques possibles. SAINT JEAN considère que la problématique de l'approvisionnement en eau est cruciale pour son modèle économique. Des innovations sont déployées localement pour réduire sa consommation en eau.
		Rareté d'un produit en raison des conditions météorologiques défavorables ou d'une zoonose	Le Groupe souhaite développer des filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs. La mise en culture des ingrédients est supérieure aux besoins estimés et un référencement au-delà de l'aire géographique prédéfinie est effectué avec éventuellement un changement des emballages en conséquence.
	Difficultés d'accès aux ressources naturelles et énergies (eau, gaz, électricité ...)	Difficultés d'approvisionnement	Le Groupe travaille à optimiser ses consommations d'énergie afin de s'approvisionner de la quantité de ressource suffisante notamment dans sa nouvelle usine. De nombreux investissements sont réalisés dans les utilités des usines. Par exemple, des chaudières performantes équipées de brûleurs micromodulants et de récupération de chaleur sur les fumées, les productions de froid sont équipées de variateur de vitesse, de récupération de chaleur et de Haute Pression flottante, l'isolation des bâtiments est choisie selon des critères de performance, la mise en place de gestions techniques centralisées et de comptage d'énergie et aussi la récupération de chaleur fatale sur les eaux de cuisson et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation permettent de limiter les consommations. SAINT JEAN a une procédure de gestion de crise qui serait convoquée en cas de restriction d'énergie et de ressources.
Impact tarifaire et rareté de certaines ressources (énergie, gaz d'inertage, eau...)		Le Groupe a mis en place un service performance énergétique pour suivre les évolutions des disponibilités en énergie et être en mesure de contracter rapidement avec les fournisseurs. Le Groupe entretient des liens étroits avec ceux-ci. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières ou d'énergie sont signés pour fixer les cours en fonction des volumes prévus afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs et ainsi sécuriser les approvisionnements.	
Impact environnemental de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre		Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, SAINT JEAN tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continuera à optimiser les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique. SAINT JEAN investit dans la performance environnementale de ses usines lors du choix de nouveaux équipements. SAINT JEAN se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions.	

CATEGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
IMPACT ACTIVITÉ	Gestion des ressources humaines	Difficultés des recrutements	Les ressources humaines sont adaptées à l'activité et à la croissance de l'entreprise. Le Groupe veille à l'attractivité de l'entreprise et de ses métiers. Le Groupe poursuit une démarche de recrutement multicanal et orientée vers la formation : apprentissage, développement des CQP, programme HOPE, parcours SAINT JEAN et pôle formation maintenance. Les évolutions et les mobilités internes sont travaillées, tout comme l'appel à volontaires intersites pour soutenir les équipes en sous-effectifs ou en pic d'activité, qui est pratiqué chaque fois que le besoin s'en fait sentir.
		Manquement à la santé et à la sécurité des collaborateurs	Le Groupe a mis en place une politique santé sécurité permettant de garantir des conditions de travail sécurisantes et a engagé, depuis 2021, un projet sécurité structurant qui intègre l'ensemble des collaborateurs. SAINT JEAN a revu son analyse de risques avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) afin de la rendre adaptée au terrain. Des prérequis à déployer dans les usines et des incontournables sécurité ont été définis et communiqués. La démarche santé sécurité est accompagnée d'une démarche managériale permettant d'engager les managers et les collaborateurs dans cet enjeu.
		Insatisfaction des collaborateurs en matière de gestion de leur parcours professionnel	La démarche du Groupe en matière de formation cherche à garantir l'adéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leur métier. Un baromètre social est déployé régulièrement comme moyen d'écoute des salariés, afin d'adapter les actions. Le Groupe est inscrit dans une démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail). À cet effet, des groupes d'écoute et des groupes de travail transverses sont régulièrement renouvelés pour travailler les thèmes remontés. SAINT JEAN accompagne également les nouveaux managers avec un programme de tutorat.
		Départ de personnes clés	Un état des lieux des postes à risques et des suppléances est réalisé lors de la revue de personnel annuelle dans les services, cette revue est consolidée en Comité de Direction. Le Groupe réalise également un suivi des plans d'actions axé sur la polyvalence, les formations assurant la continuité d'activité et la formalisation de certaines connaissances. De plus, le Groupe développe aussi une approche pépinière dans les services.
	Dépendance vis-à-vis de fournisseurs	Défaillance des fournisseurs	Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats chez un même fournisseur. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.
		Raréfaction de certaines matières premières indispensables à l'activité du Groupe	Le Groupe a une stratégie de diversification de ses fournisseurs afin de garantir l'approvisionnement en certaines matières premières. Le Groupe travaille à sécuriser les filières de ses principaux ingrédients. Le Groupe met en place des partenariats avec ses fournisseurs et aide au maintien et/ou à la création de filières.
		Fraudes alimentaires et non conformités des matières premières et des emballages	SAINTE JEAN utilise de nombreuses matières premières provenant majoritairement de pays européens, les provenances hors Europe sont limitées au maximum. La démarche est de garantir la bonne pratique des achats : cahier des charges, évaluation, sélection des fournisseurs, évaluation des risques de fraudes revu chaque année ou encore évaluation de la dépendance financière.
Risque cyber-informatique	Faible de sécurité informatique dans un contexte de digitalisation des process	Des communications régulières alertent le personnel sur les risques de hackage, cyber-attaque et les bonnes pratiques pour les éviter. Une formation interne aux fondamentaux des systèmes d'informations et à la sensibilisation des risques Cyber est dispensée, chaque année, à tous les collaborateurs et aux nouveaux arrivants. Homogénéisation de nos systèmes et ancrage de procédure tant au niveau de l'acquisition d'une solution informatique que pendant l'exploitation ou en prévision de l'imprévu par des sauvegardes régulières et des tests de restauration. Sécurisation des accès à notre Système d'Information tant interne qu'externe.	
IMPACT JURIDIQUE	Non-conformité aux réglementations	Évolutions réglementaires impactant les activités du Groupe	L'organisation en matière de veille réglementaire et l'adhésion aux organisations professionnelles de ses filières permettent à SAINT JEAN de participer activement aux groupes de travail traitant des futures évolutions réglementaires et donc d'être très en amont des décisions. Ces processus garantissent une conformité en lien avec les instances en charge de ces sujets.
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	Gestion des consommations d'énergie	Exigences réglementaires	SAINTE JEAN a mis en place des plans de contrôles stricts visant à maintenir la conformité de ses rejets. SAINT JEAN a formé son équipe en charge de l'environnement afin de pouvoir être en mesure d'échanger avec les fournisseurs d'eau.
	Crises environnementales	Risques environnemental, incendie, pollution des sols et de la nappe phréatique	Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.
IMPACT DÉPENDANCE	Diversification sur les approvisionnements	Hausse du prix de certaines matières premières et dépendance vis-à-vis des fournisseurs	Diversification des activités et des produits afin de limiter la dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Le Groupe sécurise ses approvisionnements en travaillant avec au minimum deux fournisseurs afin de garantir une hausse limitée et juste de la matière première.
	Perte d'un marché	Dépendance à des canaux de vente et défaillance de certains clients	Le Groupe travaille avec environ 2 500 clients et veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients. Son organisation est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque client. Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés. L'ensemble des créances et dettes clients est à échéance de moins d'un an. Un travail sur la rentabilité a été entamé en 2022 permettant de mettre en lumière les marchés non rentables. Cela permet également au Groupe de s'engager avec des clients fiables et en phase avec sa démarche d'entreprise.
IMPACT PANDÉMIE	Gestion de crise sanitaire	Impact des mesures sanitaires sur la consommation, la production, les approvisionnements et risques sur la poursuite des activités des sites (Approvisionnement - Clients - Personnel)	Fort de trois ans de gestion de pandémie, le Groupe a développé des procédures de gestion des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité, Télétravail afin de contenir les contaminations et de poursuivre les activités industrielles.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.22-10-8 à L.22-10-11 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlednext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2021, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des Administrateurs qui est maintenue à un an. De plus, les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

• Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

SAINT JEAN GROUPE est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de huit administrateurs dont cinq indépendants.

Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middlednext. Trois membres, M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

• Parité hommes / femmes

Le Conseil d'Administration est composé de huit membres dont quatre femmes, le taux de féminisation du Conseil d'Administration est ainsi de 50 %, soit supérieur aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

• Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été de 94 %.

• Invités au Conseil d'Administration

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

• Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, de la répartition des rémunérations allouées (jetons de présence), des conventions règlementées, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, de l'achat d'actifs, de projets d'investissements, de l'ouverture d'une boutique à Lyon, de l'achat d'un terrain à Romans, de l'avancement des travaux et du suivi du budget pour l'extension de la nouvelle usine de Romans, de la nomination du Président de SAINT JEAN et de sa

rémunération, de la nomination d'un Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE et de sa rémunération, de la nomination et de la rémunération du Président de SAINT JEAN GROUPE, des documents prévisionnels, du budget consolidé 2023 révisé, du budget consolidé prévisionnel 2024, des investissements prévisionnels 2024 et du budget prévisionnel consolidé 2024-2029 du groupe SAINT JEAN, de la déclaration de franchissement de seuils de deux actionnaires, de la signature d'un avenant à la promesse synallagmatique de vente portant sur le solde des terrains du domaine de la Peronne, de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions et de l'annulation d'actions propres détenues.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

• Modalités d'accès des Administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du Groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et, d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

• Organisation et fonctionnement des comités

- Comité d'Audit

L'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. Claude GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- Autres comités

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

LISTE DES MANDATS

Les mandats et fonctions exercés par les Administrateurs au 31 décembre 2023 sont les suivants :

M. Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, est également Président de la SAS PARNY. En dehors du Groupe, M. Claude GROS n'exerce aucun autre mandat.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT est administrateur et Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE. En dehors du Groupe, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT n'exerce aucun autre mandat.

M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Président de DEROUX FRERES,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAS DU ROYANS,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Co-gérant de la S.C.I DEROUX JUVEN.

En dehors du Groupe, Monsieur Guillaume BLANLOEIL est Président de l'ARIA (Association Régionale des Industries Agroalimentaires) Auvergne-Rhône-Alpes.

Administrateurs indépendants :

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.
En dehors du Groupe, M. Laurent DELTOUR est administrateur de la fondation CELSIUS.

M. Marc CHAPOUTHIER, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.
En dehors du Groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est Président de la société S.A.S DECHETS-ENVIRONNEMENT, 2ème Vice-Président et administrateur du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et gérant de la S.C.I GANYM.

Mme Aline COLLIN, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.
En dehors du Groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

Mme Martine COLLONGE, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.
En dehors du Groupe, Mme Martine COLLONGE est Présidente de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE, Senior Advisor du groupe INTUITAE, déléguée régionale de l'AFFO et censeur au sein du Conseil d'Administration de la société LEPERMISLIBRE.

Mme Françoise VIAL-BROCCO, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.
En dehors du Groupe, Mme Françoise VIAL-BROCCO est Présidente de FVB FINANCE, administrateur de KYOSEL, administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC), administrateur de la société SOFIOUEST, Senior Advisor du groupe INTUITAE via FVB FINANCE, déléguée régionale de l'AFFO et administrateur de APLIM L'ASSO.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2024

La rémunération fixe du Président Directeur Général, du Vice-Président et du Directeur Général Délégué, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil d'Administration, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le Groupe.

Les Administrateurs reçoivent une rémunération allouée fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les rémunérations allouées se sont élevées à 68 500 euros.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2023

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice 2023, aux dirigeants mandataires sociaux.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2023.

Tableau des rémunérations

Administrateurs opérationnels	Rémunérations fixes et variables dues en K€									
	Partie fixe		Partie variable annuelle		PEE/PERCO		Avantage en nature		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	-	18	-	-	8	8	-	-	8	26
Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE	18	-	-	-	2	-	-	-	20	-
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	280	260	18	20	-	-	4	4	302	284

Administrateurs dépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2023	2022
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	8,0	-
Marie-Christine GROS -FAVROT, Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE	8,0	8,0
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	8,5	8,5

Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2023	2022
Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	8,0	8,0
Aline COLLIN, Administrateur	8,0	8,0
Martine COLLONGE, Administrateur	9,5	9,5
Laurent DELTOUR, Vice-Président	9,0	9,0
Françoise VIAL-BROCCO, Administrateur	9,5	9,5

RATIO D'EQUITE

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants de SAINT JEAN GROUPE et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société SAINT JEAN GROUPE.

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération moyenne des salariés à temps plein de la société et du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération médiane des salariés à temps plein de la société et des mandataires sociaux.

	2023	2022
Ratio d'équité avec la rémunération moyenne		
Dirigeants de SAINT JEAN GROUPE	0,19	0,19
Ratio d'équité avec la rémunération médiane		
Dirigeants de SAINT JEAN GROUPE	0,14	0,14

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'y a pas de convention, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2023, le capital et les droits de vote exerçables de SAINT JEAN GROUPE étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,54	2,66
Claude GROS (usufruit)	-	50,86
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,31	1,43
Enfants GROS (nue-propriété)	46,47	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,92	17,43 ⁽¹⁾
Sous total groupe familial GROS	66,24	72,38
Laurent DELTOUR	12,39	9,68
Public	21,37	17,94
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Les droits de vote sont exerçables par le nu-propriétaire, à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Les déclarations de franchissement de seuil, au cours de l'exercice 2023, sont les suivantes :

- la société EXIMIUM a déclaré avoir franchi, à la baisse, le seuil de 5 % du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et ne détenir plus aucune action de cette dernière,
- M. Laurent DELTOUR a déclaré avoir franchi, à la hausse, le seuil de 10 % du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et détenir 397 247 actions SAINT JEAN GROUPE.

Le personnel du Groupe détenait, au 31 décembre 2023, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 46 477 actions de la société, représentant 1,45 % du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 a nommé un Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} janvier 2023.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SAINT JEAN GROUPE précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2023 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 205 774
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 205 774
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	308 226	174 511	210 132	164 835	168 210
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(598 371)	112 777	(1 030 095)	(473 774)	445 179
- Impôts sur les bénéfices	71 480	(146 445)	(113 275)	(715 187)	(320 923)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	531 882	(259 195)	(570 689)	221 331	720 004
- Montant des bénéfices distribués	-	-	335 568	335 568	(1) 320 577
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	(0,20)	0,08	(0,27)	(0,07)	0,24
- Résultat après impôts, participation des salarié et dotation aux amortissements et provisions	0,16	(0,08)	(0,17)	0,07	0,22
- Dividende net distribué à chaque action	-	-	0,10	0,10	(1) 0,10
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	4	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	556 017	306 224	338 649	296 997	309 731
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	292 559	182 762	207 545	193 016	205 505

(1) Proposition de distribution pour les 3 205 774 actions composant le capital social à ce jour.

*Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches
au cours de l'exercice 2023 sur les titres SAINT JEAN GROUPE*

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration dans le cadre du P.E.E	5 770	-	17,50 euros
	452	-	19,09 euros
M. Laurent DELTOUR, Vice-Président	114 400	-	18,00 euros
M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur dans le cadre du P.E.E	4 847	-	17,95 euros
	22	-	20,00 euros
Mme Aline COLLIN, Administrateur Dans le cadre du PEE	20	-	20,00 euros
	11	-	21,40 euros
Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué dans le cadre du P.E.E.	4	-	20,00 euros
M. Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	-	1 100	18,00 euros
Personnes liées	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
à Mme Aline COLLIN, Administrateur	6	-	21,40 euros

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets , licences, marques, procédés...	4	4	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 589	-	1 589	1 589
Constructions	423	213	210	233
Autres immobilisations corporelles	45	41	4	7
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	22 385	31	22 354	22 354
Créances rattachées à des participations	4 534	27	4 507	3 296
Autres titres immobilisés	6	-	6	6
	28 986	316	28 670	27 485
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	5
Autres	694	-	694	878
ACTIONS PROPRES	362	-	362	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 590	-	2 590	4 567
DISPONIBILITES	35 473	-	35 473	36 312
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17	-	17	17
	39 136	-	39 136	41 779
TOTAL DE L'ACTIF	68 122	316	67 806	69 264

au 31 décembre 2023

PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
(en milliers d'euros)		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 206	3 356
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	52 379	55 041
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	720	221
Provisions réglementées	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	66 283	68 596
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	120	107
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	412	214
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149	152
Dettes fiscales et sociales	842	195
Autres dettes	-	-
TOTAL DES DETTES	1 403	561
TOTAL DU PASSIF	67 806	69 264

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Montant net du chiffre d'affaires	168	165
Transferts de charges, autres produits	1	24
	169	189
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(325)	(354)
Impôts, taxes et versements assimilés	(16)	(15)
Salaires et traitements	(310)	(297)
Charges sociales	(205)	(193)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(26)	(31)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(14)	-
Autres charges	(74)	(74)
	(970)	(964)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(801)	(775)
Produits financiers :		
de participations	-	-
d'intérêts et charges assimilées	1 081	277
reprises dépréciations financières	20	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	125	10
	1 226	287
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(26)	(6)
intérêts et charges assimilées	-	-
	(26)	(6)
RESULTAT FINANCIER	1 200	281
RESULTAT COURANT avant impôts	399	(494)
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
reprise dépréciation et transfert de charges	-	-
amortissements dérogatoires	-	-
	-	-
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les bénéfices	321	715
Total des produits	1 395	476
Total des charges	(675)	(255)
RESULTAT NET	720	221

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces comptes ont été arrêtés le 28 mars 2024 par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 13 décembre 2023, le Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE a décidé l'annulation de 149 903 actions propres détenues par la société pour un prix de 2,7 M€, ventilé en réduction de capital à hauteur de 0,15 M€ et en « Autres Réserves » pour 2,55 M€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- | | |
|--|---------------------|
| • terrains et mali technique relatifs à des terrains | aucun amortissement |
| • agencements de terrains | 10 ans |
| • constructions | de 10 à 20 ans |
| • agencements des constructions | de 5 à 10 ans |
| • autres immobilisations corporelles | de 2 à 10 ans |

Au 31 décembre 2023, la société n'a pas identifié d'indice de perte de valeur nécessitant une dépréciation des actifs corporels.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de six ans avec un taux d'actualisation de 8,65 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenus sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation, par comparaison avec leur valeur brute, est la valeur liquidative pour les Sicav et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2023 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 121 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 3,20 % (taux IBOXX Corporates AA au 31 décembre 2023) et du taux de charges sociales appliqué dans la société. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2023 en application de la recommandation ANC 2013-02.

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	2 059	-	2	⁽¹⁾ 2 057
Immobilisations financières				
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	3 316	1 247	30	4 533
. dépôt et caution	6	1	-	7
TOTAL DES VALEURS BRUTES	27 770	1 248	32	28 986

⁽¹⁾ Compte-tenu de l'expertise réalisée en 2015, la valeur vénale des actifs immobiliers de la société est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes au 31 décembre 2023.

	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	230	26	2	254
Immobilisations financières				
. titres PARNY	31	-	-	31
. avances PARNY	20	27	20	27
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	285	53	22	316

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2022	31.12.2023
Sicav monétaires	4 567	2 590
TOTAL VMP	4 567	2 590
Dépôts à terme (DAT)	36 000	35 000
Intérêts à recevoir sur DAT	127	418
TOTAL DES DAT	36 127	35 418
TOTAL	40 694	38 008

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2023.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2023, la société détenait 20 000 actions SAINT JEAN GROUPE pour un montant de 362 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2022, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, s'élève, au 31 décembre 2023, à 3 205 774 euros divisé en 3 205 774 actions, à la suite de l'annulation de 149 903 actions propres détenues par la société.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023	68 596
Variation en cours d'exercice :	
- annulation de 149 903 actions propres	(2 698)
- distribution d'un dividende de 0,10 € par action ⁽¹⁾	(335)
- résultat de l'exercice	720
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2023 avant affectation du résultat	66 283

⁽¹⁾ dividendes pour 3 355 677 actions composant le capital au jour de la distribution

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2022	Dotations	Reprises		31.12.2023
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	107	14	-	-	121
. provision pour impôts	-	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres PARNY	31	-	-	-	31
. sur avances PARNY	20	27	-	20	27
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	158	41	-	20	179

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	Dont entreprises liées	Dont hors Groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	26 919	26 919	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	694	659	35
Emprunts et dettes financières diverses	412	412	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150	-	150
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	20	20	-
Dépréciation des immobilisations financières	27	27	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	1 081	244	837

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90
SAS DU ROYANS, filiale	Convention de prestations de services	6
DEROUX FRERES, filiale	Convention de prestations de services	20
SAINT JEAN, filiale	Location	49

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	145
. Dettes fiscales et sociales	81
	<u>226</u>

Montant des produits à recevoir :

. Clients et comptes rattachés	-
. Intérêts courus sur dépôts à terme	418
. Autres créances	-
	<u>418</u>

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	17
---------------------------	----

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2022	31.12.2023
Prestations de services	117	117
Location	45	49
Vente	3	3
TOTAL	165	169

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 – TRANSFERT DE CHARGES

	31.12.2022	31.12.2023
Transfert de charges	8	1
TOTAL	8	1

Note 12 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2022	31.12.2023
Produits de participations	-	-
Produits sur VMP et DAT	211	962
Intérêts des avances	76	244
Autres produits	-	-
Reprise dépréciation des titres et avances PARNY	-	20
Total produits financiers	287	1 226
dont entreprises liées	76	264
Autres charges	-	-
Dotation pour dépréciation des titres et avances PARNY	6	26
Total des charges financières	6	26
dont entreprises liées	6	26
RESULTAT FINANCIER	281	1 200

Note 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2022	31.12.2023
Produits exceptionnels divers	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-

Note 14 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	399	-	399
Résultat exceptionnel	-	-	-
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	321	321
Reprise de la provision pour impôts	-	-	-
TOTAL GENERAL	399	321	720

Note 15 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Note 16 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2023, SAINT JEAN GROUPE employait quatre personnes.

Note 17 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant versé aux Administrateurs, au titre des rémunérations allouées (jetons de présence), s'est élevé à 68,5 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2023 sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE	
	Claude GROS, Président Directeur Général	Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué
Rémunération fixe	-	18
Rémunération variable	-	-
Avantages en nature	-	-
Abondement Plan Epargne Entreprise	6	-
Abondement PERCO	2	2
TOTAL	8	20

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est Président de SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière une rémunération brute annuelle de 302 K€.

Note 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAINT JEAN GROUPE	ERNST & YOUNG AUDIT		AURYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	20 000 €	100 %	20 000 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	20 000 €	100 %	20 000 €	100 %

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée en 2015 par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, absorbée par SAINT JEAN GROUPE en 2022) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société, proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SAINT JEAN GROUPE sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque Valence a consentis à SAINT JEAN pour un montant total restant dû au 31 décembre 2023 de 13,1 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le LCL a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2023 de 9,1 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que la BNP PARIBAS a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2023 de 9,3 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CREDIT AGRICOLE a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2023 de 11,5 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2023 de 8,6 M€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC.

Note 20 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, PARNY, DEROUX FRERES et SAINT JEAN GROUPE ont une durée expirant le 31 décembre 2027.

La convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 21 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	42	
Provision pour engagements de retraite	121	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 25 %		41

Note 22 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	720	
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	-	
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	-	
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	720	

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	SAINT JEAN 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	9 220	915	50
Capitaux propres autres que le capital	15 898	8 582	(78)
Quote part du capital détenue (en %)	100	49	100
Valeur comptable brute des titres détenus	21 457	896	32
Valeur comptable nette des titres détenus	21 457	896	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	4 460	-	26
Montant cautions et avals donnés par la société	31 523	20 093	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	104 188	4 894	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(1 804)	2 196	(5)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-

Rapport de l'organisme de Vérification sur la déclaration de performance extra-financière

Aux Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite par la société SAINT JEAN GROUPE SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-2013 rév.1 (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2013 rév.1, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans le paragraphe « Bilan carbone 2023 », les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 7 mars 2024 et le 3 avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 5 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 17 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

• nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en bas de page. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁽¹⁾ ;

• nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

• pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en bas de page⁽²⁾,

• nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 30 et 94 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

• nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 4 avril 2024

FINEXFI

Isabelle LHOSTE

Associée

⁽¹⁾ Saint Jean SAS.

⁽²⁾ Effectif total, Effectif par statut, Répartition des collaborateurs par âge, Parité (H/F) sur effectif global, Moyenne d'âge, Ancienneté moyenne, Proportion des contrats en CDI, Taux de rotation sur les CDI (au 31/12), Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés (Vérification du processus), Heures de formation dédiées à la Santé & la Sécurité au travail, Nombre de salariés en situation de handicap, Taux de fréquence, Taux de Gravité, Nombre d'accords signés, Consommation de gaz par tonne fabriquée, Consommation d'électricité par tonne fabriquée, Consommation d'eau en m³ par tonne fabriquée, Déchets totaux en tonnes, Emissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre - Scope 1 & 2, Scope 3 (Vérification du processus), Part d'achat MP en région Auvergne-Rhône-Alpes et Franche-Comté, reste de la France, reste de l'Europe géographique, reste du monde, Part d'achat d'emballage réalisé chez des fournisseurs certifiés ISO14001 et/ou ISO 50 001 (Vérification du processus), Part d'achat de matières avec IGP/AOP (Vérification du processus), Part des œufs de poules élevées hors cages (ponte au sol, plein air, bio) sur l'ensemble des produits fabriqués (Vérification du processus), Parts de MP issues de l'agriculture biologique (Vérification du processus), Evaluation fournisseurs de MP (Vérification du processus), Evaluation fournisseurs d'emballages (Vérification du processus)

Informations qualitatives : Contribution CITEO, Too good to go.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

• Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur nette de 26,9 M€, représentent 39,60 % du bilan de votre société.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimés à la clôture de l'exercice des participations concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constituait un point clé de l'audit.

• Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté principalement à apprécier les méthodes d'évaluation retenues et, selon les titres de participation concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et étudier si les ajustements opérés, le cas échéant sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale et du Conseil d'Administration de votre société, dans le cadre du processus budgétaire ;

- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme ;

- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- examiner la valeur résultant des prévisions de trésorerie et étudier le caractère probant des ajustements du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par votre société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des

dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT.

Au 31 décembre 2023, le cabinet AURYS AUDIT était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 5 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT
Christophe BOURGOGNON

ERNST & YOUNG AUDIT
Benjamin MALHERBE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,
En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 5 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2024.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2023.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Fixation du montant global annuel des rémunérations allouées au Conseil d'Administration.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice de 720 004,30 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 720 004,30 euros de la façon suivante :

- versement d'un dividende total de : 320 577,40 euros
représentant un dividende de 0,10 euro par action qui sera versé aux
3 205 774 actions composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport,
- le solde, soit : 399 426,90 euros
étant affecté au compte « autres réserves »

Chaque action recevra un dividende de 0,10 euro par action qui sera payé à compter du 4 juillet 2024 à la Lyonnaise de Banque.

Conformément aux dispositions en vigueur, le dividende brut sera assujéti, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un prélèvement forfaitaire de 12,80 %, ou, si celle-ci est plus intéressante, à l'imposition au barème progressif de l'impôt après un abattement de 40 %, ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur à ce jour de 17,20 %.

Les actions SAINT JEAN GROUPE détenues, le cas échéant, par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2020	Néant	40 %
2021	0,10 euro	40 %
2022	0,10 euro	40 %

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice part du Groupe de 4 176 727 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2024 établie en application de l'article L.22-10-8, I du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de la rémunération totale attribuable aux dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

CINQUIEME RESOLUTION

En application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2023 aux dirigeants mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE, approuve leurs rémunérations telles que présentées dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve le contenu dudit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume BLANLOEIL pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Christine GROS-FAVROT pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marc CHAPOUTHIER, arrivé à expiration à la présente assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Martine COLLONGE, arrivé à expiration à la présente assemblée.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Françoise VIAL-BROCCO, arrivé à expiration à la présente assemblée.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à 47 000 euros le montant global des rémunérations allouées aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 du Code de commerce, du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016 et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, avec la faculté de subdélégation, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Conseil d'Administration, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2021,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 25 euros par action, hors frais d'acquisition,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 8 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2023 IFRS	31.12.2022 IFRS
(en milliers d'euros)		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	164	232
Immobilisations corporelles	3.3	100 132	88 100
Autres actifs non courants	3.4	47	37
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		106 274	94 300
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	9 743	9 826
Clients et comptes rattachés	3.6	12 463	11 750
Autres actifs courants	3.7	4 837	5 267
Actifs d'impôts courants		-	480
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	41 133	42 574
Total actifs courants		68 175	69 897
TOTAL DE L'ACTIF		174 449	164 197

au 31 décembre 2023

PASSIF	Note	31.12.2023 IFRS	31.12.2022 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 206	3 356
Réserves consolidées	4.2	67 349	70 105
Résultat de l'exercice part du groupe		4 177	597
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		74 732	74 058
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	54 325	52 952
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 500	1 293
Provisions à long terme	4.5	1 665	1 591
Autres passifs non courants	4.6	6 235	912
Total passifs non courants		63 725	56 748
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	18 898	19 427
Emprunts à court terme		5	6
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	8 699	6 691
Passifs d'impôts courants		642	-
Autres passifs courants	4.8	7 747	7 266
Total passifs courants		35 992	33 391
TOTAL DU PASSIF		174 449	164 197

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2023 IFRS	31.12.2022 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	115 635	104 505
Autres produits de l'activité		-	2
Achats consommés		(52 921)	(50 607)
Charges de personnel	5.2	(27 871)	(25 111)
Charges externes		(20 860)	(20 949)
Impôts et taxes		(1 398)	(1 369)
Dotation aux amortissements		(8 256)	(6 007)
Dotation aux provisions		(191)	(391)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		28	91
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	712	427
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		4 878	591
Autres produits opérationnels	5.4	99	33
Autres charges opérationnelles	5.5	(71)	-
RESULTAT OPERATIONNEL		4 906	624
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	995	212
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(678)	(291)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		317	(79)
Autres produits et charges financières		3	-
RESULTAT NET AVANT IMPOT		5 226	545
Charge / produit d'impôts	5.8	(1 049)	52
RESULTAT NET		4 177	597
RESULTAT NET PART DU GROUPE		4 177	597
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	1,303 €	0,178 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	1,303 €	0,178 €
Etat des autres éléments du résultat global consolidé			
		31.12.2023 IFRS	31.12.2022 IFRS
RESULTAT NET		4 177	597
Autres éléments du résultat global		(107)	534
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL		4 070	1 131
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		4 070	1 131
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2021 en normes IFRS	3 355	9 558	60 656	(307)	73 262	-	73 262
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(336)	-	(336)	-	(336)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	534	534	-	534
Résultat global total de la période	-	-	597	-	597	-	597
Capitaux propres au 31 décembre 2022 en normes IFRS	3 355	9 558	60 917	227	74 058	-	74 058
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(150)	-	(2 548)	-	(2 698)	-	(2 698)
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(362)	-	(362)	-	(362)
Dividendes	-	-	(335)	-	(335)	-	(335)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	(107)	(107)	-	(107)
Résultat global total de la période	-	-	4 177	-	4 177	-	4 177
Capitaux propres au 31 décembre 2023 en normes IFRS	3 205	9 558	61 849	120	74 732	-	74 732

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	
Résultat net consolidé	4 177	597	
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	8 240	6 323	
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS ⁽²⁾	-	-	
Autres produits et charges	(382)	(41)	
Plus et moins-values de cession	(25)	(24)	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	12 010	6 855	
Coût de l'endettement financier net	(319)	97	
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	1 050	(17)	
Impôt reçu / (versé)	350	(342)	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	13 091	6 593	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2 349)	3 729	
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	10 742	10 322	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17 321)	(22 874)	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	24	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(16)	-	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	7	2	
Incidence des variations de périmètre	-	-	
Variation des prêts et avances consentis	-	-	
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(17 302)	(22 848)	
Achats d'actions propres	(362)	-	
Rachats et reventes d'actions propres	(2 698)	-	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(335)	(336)	
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-	
Subvention reçue	5 705	7	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	10 345	16 705	
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(7 850)	(5 611)	
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	317	(99)	
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	5 121	10 666	
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	(1 440)	(1 860)	
TRESORERIE D'OUVERTURE	42 567	44 427	
TRESORERIE DE CLOTURE	41 128	42 567	
⁽¹⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant			
⁽²⁾ Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2)			
Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	41 133	42 574	44 430
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(5)	(7)	(4)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	41 128	42 567	44 426

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société SAINT JEAN GROUPE, Société Anonyme immatriculée en France sous le numéro 958 505 729 RCS de Lyon et dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron.

La société SAINT JEAN GROUPE a pour objet la fabrication, sous toutes ses formes, de produits alimentaires, en particulier de ravioles, quenelles, pâtes fraîches, pâtes farcies et produits traiteurs.

Les comptes consolidés de l'exercice 2023, d'une durée de 12 mois, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2024.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En février 2023, le Groupe a partiellement mis en service l'extension de l'usine de Romans pour un montant de 46,6 M€.

Parallèlement, le Groupe a obtenu, en 2023, des Certificats d'Economie d'Energie (C2E) pour un montant total de 5,7 M€.

Conformément à la norme IAS 20.24 s., le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés :

- comptabilisation des C2E dans le poste « Autres passifs non courants » du bilan consolidé pour un montant net de 5,40 M€,
- étalement sur 15 ans de ces subventions, au même rythme que l'amortissement des biens concernés, en « Autres produits et charges d'exploitation » dans le compte de résultat consolidé pour un montant de 0,3 M€.

En date du 13 décembre 2023, le Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE a décidé l'annulation de 149 903 actions propres détenues par la société pour un prix de 2,7 M€, ventilé en réduction de capital à hauteur de 0,15 M€ et en « Autres Réserves » pour 2,55 M€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2022	2023	2022	2023	2022
SAINT JEAN GROUPE SA	958.505.729					Mère	Mère
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
DEROUX FRERES SAS	389.759.440	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale.

Le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution comparativement au 31 décembre 2022.

La société PARNY SAS n'a pas généré d'activité au cours de l'exercice 2023.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

PRINCIPES GENERAUX

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SAINT JEAN GROUPE sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Le Groupe n'est concerné par aucune norme, amendement aux normes et interprétation publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2023, n'est appliquée par anticipation.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le Groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles dites « qualifiées » sont capitalisés dans le coût d'acquisition de ces dernières pour la part encourue au cours de la période de construction.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros-œuvre des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et technique	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 - 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers.....	5 ans	

⁽¹⁾ Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (société SAINT JEAN GROUPE),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2023 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2023	31.12.2022
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par SAINT JEAN GROUPE (à la suite de l'absorption de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en 2022) à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 2 028 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a signé, en date du 10 juillet 2019, une promesse synallagmatique de vente portant sur des terrains du domaine de la Peronne d'une superficie d'environ 5,6 hectares. Cette promesse est assortie de plusieurs conditions qui ne sont pas toutes réalisées à la date d'arrêt des comptes. De ce fait, la norme IFRS 5 n'est pas applicable au 31 décembre 2023.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 6 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,
- taux de croissance du chiffre d'affaires consolidé de 6 % en 2025 et de 5 % l'an entre 2026 et 2029,
- amélioration régulière du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires entre 2024 et 2029 pour atteindre 19 % du chiffre d'affaires en 2029,
- taux d'actualisation de 8,65 %.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire.

Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de ratio d'EBITDA :

La baisse de 1 point du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires en valeur terminale aurait un impact de 9,5 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au coût unitaire moyen pondéré pour les matières premières, pièces de rechange et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Compte tenu de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables du Groupe, aucune dépréciation pour pertes attendues n'est comptabilisée.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements, incluant les Certificats d'Economie d'Energie (C2E), sont classées en « Autres passifs non courants » et sont étalées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation », au même rythme que l'amortissement des biens subventionnés.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 507 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,20 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2023), d'un taux de revalorisation des salaires de 1 % et du taux de charges sociales propre à chaque société du Groupe.

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2024, le taux retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2023 est de 25 %, identique à celui retenu au 31 décembre 2022.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « Actifs d'impôts non courants » ou « Passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « Actifs d'impôts courants » ou « Passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, le chiffre d'affaires du Groupe, principalement composé de ventes de produits finis, est constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En application de la norme IFRS 2, le coût d'attribution des actions gratuites est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des actions gratuites sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	Valeur brute				Valeur nette		
	31.12.2022	Entrées	Variations de périmètre	Sorties	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J. PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS. ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

⁽¹⁾ filiale de SAINT JEAN GROUPE absorbée par cette dernière en novembre 2000.

⁽²⁾ filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008.

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-Groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J. PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2022	Acquisition / Dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	31.12.2023
VALEURS BRUTES						
Logiciels	2 025	23	-	11	-	2 059
TOTAL	2 025	23	-	11	-	2 059
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	(1 793)	(102)	-	-	-	(1 895)
TOTAL	(1 793)	(102)	-	-	-	(1 895)
MONTANT NET	232	(79)	-	11	-	164

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2022	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	IFRS 16	31.12.2023
VALEURS BRUTES							
Terrains (crédit-bail)	124	-	-	-	-	-	124
Autres terrains	1 822	-	-	-	-	-	1 822
Constructions (crédit-bail)	2 579	-	-	-	-	-	2 579
Autres constructions	39 740	43	-	25 831	-	-	65 614
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	2 851	-	-	-	-	147	2 998
Inst tech., matériel et outillage	46 102	164	193	1 330	-	-	47 403
Autres (crédit-bail)	709	-	-	-	-	(22)	687
Autres	19 585	1 146	163	21 626	-	-	42 194
Immobilisations en cours	54 753	18 773	-	(48 797)	-	-	24 729
Avances et acomptes	801	40	-	(801)	-	-	40
TOTAL	169 066	20 166	356	(811)	-	125	188 189
AMORTISSEMENTS							
Terrains	(40)	(2)	-	-	-	-	(42)
Constructions (crédit-bail)	(2 051)	-	-	-	-	(70)	(2 121)
Autres constructions	(24 520)	(2 397)	-	-	-	-	(26 917)
Inst tech., matériel et outillages (crédit-bail)	(1 999)	-	-	-	-	86	(1 913)
Inst tech., matériel et outillages	(38 421)	(2 349)	(193)	-	-	-	(40 578)
Autres (crédit-bail)	(349)	-	-	-	-	35	(314)
Autres	(13 585)	(2 750)	(163)	-	-	-	(16 172)
TOTAL	(80 966)	(7 498)	(356)	-	-	51	(88 057)
MONTANT NET	88 100	12 668	-	(811)	-	175	100 132

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2022	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Variation de périmètre	31.12.2023
VALEURS BRUTES					
Titres de participations	18	-	-	-	18
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts	-	1	-	-	1
Autres immobilisations financières	19	15	7	-	27
Dépréciations	-	-	-	-	-
MONTANT NET	37	17	7	-	47

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2023	31.12.2022
Stock de matières premières	4 384	4 676
Stock de pièces de rechange ⁽¹⁾	3 009	2 784
Stock de produits finis	2 394	2 366
Stock de marchandises	20	12
Dépréciation sur matières premières	(64)	(12)
TOTAL	9 743	9 826

⁽¹⁾ Stock composé de pièces de rechange, d'entretien et de sécurité ayant une durée d'utilisation inférieure à 12 mois

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2023	31.12.2022
Créances clients	12 382	11 650
Créances douteuses	1 197	1 174
Dépréciation des créances douteuses	(1 116)	(1 074)
MONTANT NET	12 463	11 750

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2022	Dotation	Reprise		Variation de périmètre	Dépréciation au 31.12.2023
		Utilisée	Non utilisée		
1 074	53	11	-	-	1 116

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2023		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	482	46	436
TOTAL	482	46	436

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur nette comptable. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2024.

Il n'existe aucun client avec lequel le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2023	31.12.2022
Avances et acomptes sur commandes	72	110
Créance sur cession d'immobilisation	-	-
Etat, TVA et autres créances	3 678	4 010
Autres créances en valeur brute	3 750	4 120
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	3 750	4 120
Charges constatées d'avance	1 087	1 147
MONTANT NET	4 837	5 267

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2023	31.12.2022
SICAV	2 590	4 567
Dépôts à terme (DAT)	35 418	36 127
Disponibilités	3 125	1 880
MONTANT NET DES SICAV, DAT ET DISPONIBILITES	41 133	42 574

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1 €	3 355 677 €
Réduction de capital SAINT JEAN GROUPE	(149 903)	1 €	(149 903 €)
FIN DE L'EXERCICE	3 205 774	1 €	3 205 774 €

(1) complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au Groupe

	31.12.2023	31.12.2022
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	122	229
Réserves consolidées	57 249	59 898
TOTAL	67 349	70 105

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2023	31.12.2022
Moins d'un an	8 699	6 691
Un an à cinq ans	29 690	27 771
Plus de cinq ans	24 635	25 181
TOTAL	63 024	59 643

4.4. Passifs nets d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs, résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à un montant de 1 500 K€ au 31 décembre 2023, se présente comme suit :

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Décalages temporaires	477	446	31
Ecarts d'évaluation	(239)	(287)	48
Retraitements / éliminations	(1 738)	(1 452)	(286)
TOTAL	(1 500)	(1 293)	(207)

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2023.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2023	1 411
Coût des services rendus	(89)
Coût financier (désactualisation)	42
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	(47)
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	143
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2023	1 507

⁽¹⁾ Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2023	31.12.2022
Subventions d'investissements	6 235	912

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes sur immobilisations	5 116	3 050
Fournisseurs	13 782	16 377
TOTAL	18 898	19 427

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fiscales et sociales	7 092	6 534
Autres dettes	655	732
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL	7 747	7 266

4.9. Instruments financiers

	31.12.2023		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	47	47	47	-
Clients	12 463	12 463	12 463	-
Autres actifs courants	4 837	4 837	4 837	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	41 133	41 133	-	41 133
Actifs financiers	58 480	58 479	17 347	41 133
Emprunts non courants	54 325	54 325	54 325	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	8 699	8 699	8 699	-
Fournisseurs et comptes rattachés	18 898	18 898	18 898	-
Autres passifs courants	7 747	7 747	7 747	-
Passifs financiers	89 669	89 669	89 669	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2023	31.12.2022
Production vente de biens	115 015	103 998
Production vente de services	162	216
Vente de marchandises	458	290
TOTAL	115 635	104 504

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 073 K€ ; il était de 999 K€ en 2022.

5.2. Charges de personnel et effectif du Groupe

Charges de personnel

	31.12.2023	31.12.2022
Salaires et traitements	20 150	18 090
Charges sociales	7 721	7 021
Participation des salariés	-	-
TOTAL	27 871	25 111

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement

	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	81	80
Agents de maîtrise	123	105
Employés	44	36
Ouvriers	245	259
TOTAL	493	480

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
Subventions d'exploitation	129	101
Transfert de charges	456	409
Quote-part de subventions	374	33
Reprises d'amortissements / reprises de provisions	174	153
Autres produits et charges d'exploitation	(421)	(269)
TOTAL	712	427

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2023	31.12.2022
Prix de cession des immobilisations	28	23
Autres produits	71	10
TOTAL	99	33

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(3)	-
Autres charges opérationnelles	(68)	-
TOTAL	(71)	-

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts sur dépôts à terme	837	203
Produits sur cessions de VMP	158	9
TOTAL	995	212

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et charges assimilées	(678)	(291)
TOTAL	(678)	(291)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2023	31.12.2022
Impôt exigible	(807)	101
Impôt différé	(242)	(49)
TOTAL	(1 049)	52

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	5 226
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40 %)	(239)
Autres décalages fiscaux permanents	519
Soit base soumise au taux normal de 25 %	5 506
Charge d'impôt correspondante	(1 376)
Crédits d'impôts	327
Autres	-
TOTAL	(1 049)

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net du Groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 205 774	3 355 677
Résultat net du Groupe total	4 176 727 €	597 152 €
Résultat net du Groupe par action non dilué	1,303 €	0,178 €
Résultat net du Groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 205 774	3 355 677
Résultat net du Groupe total	4 176 727 €	597 152 €
Résultat net du Groupe par action dilué	1,303 €	0,178 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux dans la mesure où tous les emprunts ont été souscrits à taux fixes. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés en dépôts à terme et en valeurs mobilières de placement dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 7. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le Groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières ; pour cela, il diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

Risques de variation des prix de l'énergie :

Le Groupe est exposé au risque de hausse de l'énergie. Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer, sur une partie de la consommation, les cours en fonction des volumes prévus.

Risques environnementaux et climatiques :

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées aux Administrateurs de SAINT JEAN GROUPE s'élèvent à 69 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction des sociétés du Groupe prises en charge, au titre de l'exercice 2023, sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE		SAINT JEAN
	Claude GROS Président Directeur Général	Marie-Christine GROS-FAVROT Directeur Général Délégué	Guillaume BLANLOEIL Président
Rémunération fixe	-	18	280
Rémunération variable	-	-	18
Avantages en nature	-	-	4
Abondement Plan Epargne Entreprise	6	-	-
Abondement PERCO	2	2	-
TOTAL	8	20	302

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	ERNST & YOUNG AUDIT		AURYS AUDIT		FABIEN BOUILLARD	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
SAINT JEAN GROUPE						
Certification des comptes	20 000 €	39 %	20 000 €	100 %	Néant	
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
FILIALES						
Certification des comptes	28 500 €	61 %	Néant		6 200 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
TOTAL	48 500 €	100 %	20 000 €	100 %	6 200 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du Groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le Groupe SAINT JEAN GROUPE, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour la société SAINT JEAN GROUPE.

La société PARNY a été classée dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2023	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	115 632	168	(165)	-	115 635
Autres produits de l'activité	-	242	(242)	-	-
Achats consommés	(52 921)	-	-	-	(52 921)
Charges de personnel	(27 356)	(515)	-	-	(27 871)
Charges externes	(20 718)	(303)	165	(3)	(20 860)
Impôts et taxes	(1 382)	(16)	-	-	(1 398)
Dotation aux amortissements	(8 209)	(47)	-	-	(8 256)
Dotation aux provisions	(185)	(5)	-	-	(191)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	28	-	-	-	28
Autres produits et charges	785	(73)	-	-	712
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5 673	(549)	(242)	(3)	4 879
Autres produits et charges opérationnels	29	-	-	-	29
RESULTAT OPERATIONNEL	5 702	(549)	(242)	(3)	4 908
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	33	964	(3)	-	995
Coût de l'endettement financier brut	(920)	19	224	(1)	(678)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(887)	983	222	(1)	316
Autres produits et charges financiers	2	(26)	26	-	2
Charge d'impôts	(1 371)	322	-	-	(1 049)
RESULTAT NET	3 445	730	6	(5)	4 177

AU 31 DECEMBRE 2022	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	104 502	165	(162)	-	104 505
Autres produits de l'activité	2	74	(74)	-	2
Achats consommés	(50 607)	-	-	-	(50 607)
Charges de personnel	(24 621)	(490)	-	-	(25 111)
Charges externes	(20 774)	(333)	162	(5)	(20 949)
Impôts et taxes	(1 354)	(15)	-	-	(1 369)
Dotation aux amortissements	(5 955)	(52)	-	-	(6 007)
Dotation aux provisions	(385)	(7)	-	-	(391)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	91	-	-	-	91
Autres produits et charges	494	(66)	-	-	427
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 394	(723)	(74)	(5)	591
Autres produits et charges opérationnels	33	-	-	-	33
RESULTAT OPERATIONNEL	1 426	(723)	(74)	(5)	624
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1	213	(2)	-	212
Coût de l'endettement financier brut	(365)	(1)	76	-	(291)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(364)	212	74	-	(79)
Autres produits et charges financiers	-	(6)	6	-	-
Charge d'impôts	(665)	717	-	-	52
RESULTAT NET	397	200	6	(5)	597

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	164	-	-	-	164
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	99 837	296	-	-	100 133
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	40	26 969	(26 963)	-	47
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	105 658	27 578	(26 963)	-	106 274
Stocks et en-cours	9 743	-	-	-	9 743
Clients et comptes rattachés	12 463	-	-	-	12 463
Autres actifs courants	5 197	711	(1 071)	-	4 837
Actifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 070	38 062	-	1	41 133
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	30 472	38 774	(1 071)	1	68 175
TOTAL DE L'ACTIF	136 130	66 352	(28 034)	1	174 449

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 206	-	-	3 206
Autres réserves	28 946	60 861	(22 435)	(22)	67 349
Résultat de l'exercice	3 445	730	6	(5)	4 177
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 391	64 797	(22 429)	(27)	74 732
Emprunts et dettes financières à long terme	59 427	477	(5 605)	26	54 325
Passif d'impôts non courants	1 554	(54)	-	-	1 500
Provisions à long terme	1 545	120	-	-	1 665
Passifs non courants	6 235	-	-	-	6 235
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	68 762	543	(5 605)	26	63 726
Fournisseurs et comptes rattachés	18 748	150	-	1	18 898
Emprunts à court terme	5	-	-	-	5
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	8 677	21	-	-	8 699
Passifs d'impôts courants	-	642	-	-	642
Autres passifs courants	7 548	200	-	-	7 747
TOTAL PASSIFS COURANTS	34 978	1 013	-	1	35 991
TOTAL DU PASSIF	136 130	66 352	(28 034)	1	174 449

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	232	-	-	-	232
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	87 759	342	-	-	88 100
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	31	25 758	(25 752)	-	37
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	93 639	26 413	(25 752)	-	94 300
Stocks et en-cours	9 826	-	-	-	9 826
Clients et comptes rattachés	11 745	5	-	-	11 750
Autres actifs courants	5 382	381	(495)	-	5 267
Actifs d'impôts courants	-	480	-	-	480
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 695	40 879	-	-	42 574
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 647	41 744	(495)	-	69 896
TOTAL DE L'ACTIF	122 286	68 158	(26 247)	-	164 197

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 356	-	-	3 356
Autres réserves	28 650	63 913	(22 441)	(17)	70 105
Résultat de l'exercice	397	200	6	(6)	597
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 048	67 468	(22 435)	(23)	74 058
Emprunts et dettes financières à long terme	56 478	265	(3 811)	20	52 952
Passif d'impôts non courants	1 344	(51)	-	-	1 293
Provisions à long terme	1 484	107	-	-	1 591
Passifs non courants	912	-	-	-	912
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	60 217	321	(3 811)	20	56 748
Fournisseurs et comptes rattachés	19 272	152	-	3	19 427
Emprunts à court terme	7	-	-	-	7
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	6 671	21	-	-	6 691
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	7 071	196	-	-	7 266
TOTAL PASSIFS COURANTS	33 021	368	-	3	33 391
TOTAL DU PASSIF	122 287	68 158	(26 247)	-	164 197

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

La société SAINT JEAN SAS a accordé une garantie d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 3,48 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à quatre établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 29,2 M€ dont 9 M€ souscrits par la société SAINT JEAN SAS.

La SCILES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 3,7 M€.

La société DEROUX FRERES SAS a accordé diverses garanties (nantissement de matériel et affectations hypothécaires sur des biens immobiliers situés à Arthémonay) sur des emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 0,54 K€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC.

ENGAGEMENTS RECUS

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée en 2015 par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, absorbée par SAINT JEAN GROUPE en 2022) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

• Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 115,6 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Comme décrit dans le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la note 2.2. de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires de votre groupe est :

- constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir la livraison,
- enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Compte tenu du nombre de transactions, du caractère significatif des remises et ristournes accordées et de la complexité de leur estimation à la clôture, nous avons considéré l'évaluation des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs comme un point clé de l'audit.

• **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et pour l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires ;
- réaliser des procédures analytiques substantives pour les évolutions des ristournes et coopérations commerciales ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé ;
- pour la principale filiale contributrice :
 - effectuer des procédures analytiques et analyser le correct déboucement du chiffre d'affaires en trésorerie à partir du fichier des écritures comptables ;
 - rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion avec la comptabilité générale ;
- pour un échantillon d'éléments portés en déduction du chiffre d'affaires :
 - rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les clients ;
 - rapprocher les volumes de chiffre d'affaires retenus pour recalculer le montant des remises et ristournes comptabilisé au 31 décembre 2023 avec les volumes enregistrés dans le logiciel de gestion ;
 - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Ecart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

• **Risque identifié**

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition s'élèvent à 5,9 M€, dont 5,6 M€ pour l'UGT Agroalimentaire.

Comme décrit dans les paragraphes « Ecart d'acquisition » et « Immobilisations - Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité » des notes 2.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, ces écarts d'acquisition ont été affectés aux UGT des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Les modalités des tests de dépréciation annuels mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans le paragraphe « UGT Agroalimentaire » de la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés et reposent sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Nous avons donc considéré l'évaluation de l'écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clé de l'audit, compte tenu du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des ratios d'EBITDA, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur sont appliqués et compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel.

• **Notre réponse**

Nous avons pris connaissance de la méthodologie appliquée par la société pour l'évaluation des écarts d'acquisition et examiné sa conformité avec les normes IFRS.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- étudier les éléments composant la valeur comptable de l'UGT Agroalimentaire et analyser la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'UGT Agroalimentaire ;
- évaluer la fiabilité du processus d'estimation, en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- comparer les hypothèses de calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance retenus appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Agroalimentaire avec les pratiques de marché.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT.

Au 31 décembre 2023, le cabinet AURYS AUDIT était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

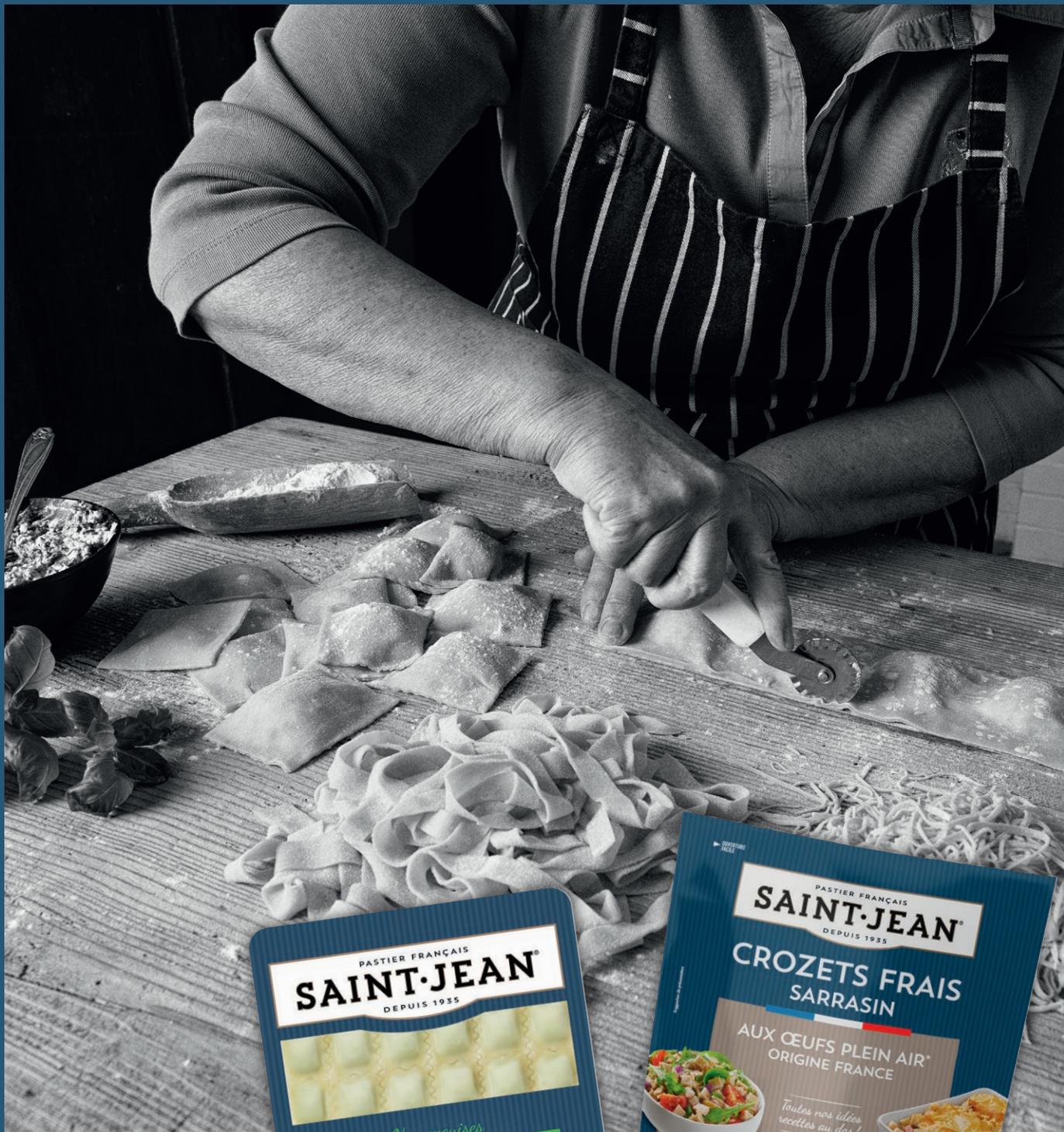
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 5 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes
AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE



PASTIER FRANÇAIS
SAINT-JEAN
DEPUIS 1935



Nos exquis
RAVIOLES BIO

4 PLAQUES
x2

CUISSON
1 min

POIDS NET
240g

EMMENTAL



3 266 140 05951 9

PASTIER FRANÇAIS
SAINT-JEAN
DEPUIS 1935

**CROZETS FRAIS
SARRASIN**

AUX ŒUFS PLEIN AIR*
ORIGINE FRANCE

Toutes nos idées
recettes au dos!



POIDS NET
375 g

PASTIER FRANÇAIS
SAINT-JEAN
DEPUIS 1935

Nos pâtes fraîches Bio

**AUBERGINES
CUISINÉES
& HUILE D'OLIVE**



NOUVEAU

2 PERSONNES
4 MIN

SANS ARÔME
SANS COLORANT
SANS CONSERVATEUR
DANS LA RECETTE

ŒUFS DE POULES
ÉLEVÉS EN PLEIN AIR*

ORIGINE FRANCE

POIDS NET
250g



Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3 205 774 €
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY
Adresse postale : B.P. 101 - 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04 72 52 22 00 - Télécopie : 04 78 66 04 38
Site internet : www.saint-jean-groupe.fr
958 505 729 RCS LYON